

[Retour à la page principale](#)
[Back to the main page](#)

[Retour au sommaire](#)
[Back to the Table of Contents](#)

REPUBLIQUE RWANDAISE

Ministère du Plan

*Ministère de la Réhabilitation et de la
Réinsertion Sociale*

*Programme des Nations Unies
pour le Développement*

**CONSULTATION THEMATIQUE
sur
LE RAPATRIEMENT, LA REINSTALLATION
ET LA REINSERTION SOCIALE
*21- 22 Novembre 1995***

**THEMATIC CONSULTATION
on
REPATRIATION, RESETTLEMENT
AND SOCIAL REINTEGRATION
*21- 22 November 1995***

Kigali-Rwanda

Table des matières

SYNTHESE DES TRAVAUX	3
SUMMARY OF WORKING SESSIONS	11
WORKSHOPS SESSIONS/SESSIONS-REUNIONS D'ATELIER	19
Workgroup A: Repatriation, organisation and conditions	19
Groupe B: Rehabilitation et reinsertion	26
Groupe C: Rapport de l'atelier "groupes vulnérables"	29
 ANNEXES	 35
 I. Liste des participants	 36
II. Ordre du jour	50
III. Discours du Premier Ministre	52
IV. Statement by H.E. The ambassador Shaharyar M. Khan, Special Representative of the Secretary General for Rwanda	56
V. Statement by UNDP Resident Representative	58
VI. Exposé du Ministre du PLAN	62
VII. Exposé du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif	66
VIII. Statement by the Representative of UNHCR Rwanda	70
IX. Allocution de Mr. Dan Toole, Representant de L'UNICEF au Rwanda	73
 DECLARATIONS DES BAILLEURS	 77
 X. Belgique	 78
XI. Canada	80
XII. Italie	82
XIII. Pays-Bas	84
XIV. Etats Unis d'Amérique	86
XV. Commission Européenne- ECHO	88

SYNTHESE DES TRAVAUX

1. Conformément à une décision prise par le Premier Ministre au nom du Gouvernement Rwandais et au souhait exprimé lors de la Conférence de la Table Ronde à Genève en janvier 1995 de tenir des réunions techniques périodiques, une Consultation Thématique (la "Consultation") sur le Rapatriement, la réinstallation et la réinsertion sociale s'est tenue à Kigali les 21 et 22 novembre. La délégation de la République Rwandaise était conduite par S.E. Pierre Célestin Rwigema, Premier Ministre du Gouvernement d'Union Nationale. Elle comprenait en outre tous les autres membres du Gouvernement, des hauts responsables de chaque ministère ainsi que des représentants de la société civile. La Consultation était organisée avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en collaboration avec la Commission de l'Union Européenne, le Haut Commissariat pour les Réfugiés et l'UNICEF.

2. Outre le Saint Siège, les délégations participantes représentaient les pays suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Burundi, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède et Suisse. Participaient également à la Consultation les représentants des Agences et institutions des Nations Unies (Bureau International du Travail, Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets, Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains, Département des Affaires Humanitaires, Département des Nations Unies pour le Support au Développement et les Services de Gestion, Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de Population, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Fonds des Nations Unies pour l'environnement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda, Opération du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme au Rwanda, Organisation Mondiale de la Santé, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, Programme Alimentaire Mondial) et d'autres organisations internationales (Banque Mondiale, Comité International de la Croix Rouge, Commission de l'Union Européenne, Fonds Monétaire International, Tribunal International pour le Rwanda, Organisation Internationale des Migrations). Participaient à titre d'observateurs quinze organisations non-gouvernementales nationales et internationales.

3. Dans son discours d'ouverture de la Consultation le Premier Ministre, S.E. Pierre Célestin Rwigema, a rappelé que, depuis la Conférence de Genève en janvier 1995, le Gouvernement n'a jamais varié dans les objectifs qu'il s'était fixés pour promouvoir la réconciliation nationale, réconciliation qui doit concerner tous les rwandais. Tout en

recherchant à terme une situation normale de développement, le Gouvernement propose une série de mesures d'urgence pour faire face au retour massif des réfugiés. Il ne s'agit pas d'un déplacement de populations mais d'un retour au foyer de ceux que les circonstances ont contraints de le quitter. Ce retour doit s'effectuer dans l'ordre et la confiance, confiance par le respect de la propriété, la sécurité et la disponibilité de moyens matériels de production. Le programme sera élargi à l'ensemble des groupes vulnérables profondément marqués par les événements de 1994. Le programme doit être mis en oeuvre dans le cadre d'un processus de consultation et de concertation coordonné. Avant de déclarer ouverte la Consultation, le Premier Ministre a remercié la Communauté internationale pour l'appui qu'elle a fourni au Rwanda depuis dix-huit mois et exprimé le voeu d'une accélération de la mise en oeuvre de ces contributions.

4. Le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, S. E. l'Ambassadeur Shaharyar Khan, a rappelé que, suite à la décision du Gouvernement Zaïrois d'expulser de son territoire par la force de tous les réfugiés rwandais, la possibilité d'un retour rapide et massif de réfugiés ne peut désormais être écartée. Tenant compte de cela, le Représentant Spécial a exprimé le voeu que la Consultation favorise l'orientation des financements annoncés pour le Rwanda vers les activités prioritaires liées à la réinstallation et la réinsertion sociale des personnes réfugiées. Il a également tenu à souligner l'importance de réitérer aux réfugiés la détermination du Gouvernement rwandais d'assurer leur sécurité et de respecter leurs droits fondamentaux. Le retour des réfugiés devrait être facilité par l'amélioration des relations régionales et le Représentant Spécial a rappelé que la MINUAR entend apporter sa contribution à cet effort.

5. Dans son allocution introductive, le Coordinateur Résident des activités opérationnelles du Système des Nations Unies au Rwanda, M.Sukehiro Hasegawa, a mis l'accent sur le fait que cette Consultation Thématique offrait au Gouvernement et aux donateurs une excellente opportunité de bâtir une synergie entre leurs différents points de vue concernant les priorités du pays et de réconcilier leurs positions respectives en ce qui concerne les modalités de mise en oeuvre de l'assistance offerte au pays. Cette synergie devra favoriser l'émergence d'un consensus à propos de l'assistance à apporter au rapatriement et à la réinstallation de tous les réfugiés rwandais ainsi qu'aux victimes du génocide et des massacres de 1994. M. Hasegawa a également exprimé le souhait de voir les membres du Gouvernement concentrer leurs efforts sur la réhabilitation du pays. Il a mentionné que le futur du Rwanda sera fonction de ses relations avec ses partenaires au développement. Il a rappelé la contribution au développement du pays de l'assistance fournie par le canal des agences internationales et des organisations nongouvernementales et l'importance de mettre en place un mécanisme de suivi efficace de cette assistance.

6. Dans son intervention de présentation de la place des thèmes de la Consultation dans le Programme de Réhabilitation et de Développement, le Ministre du Plan, S.E. Jean Berchmans Birara, a souligné quelles étaient les conditions de succès du Programme de Rapatriement et de Réinsertion sociale. Celui-ci constitue l'une des composantes, sans doute prioritaire, du Programme de Réconciliation, de Réhabilitation et de Développement, dont le Ministre a dressé un rapide bilan: pour 1,2 milliard de dollars de contributions annoncées, 730 millions sont engagés, dans une proportion de 37% en faveur des secteurs sociaux et administratifs, 34% des infrastructures et 29% seulement des secteurs productifs. Les montants importants dévolus à l'aide accentuent encore ce déséquilibre. Le tiers seulement des besoins financiers du Plan d'action pour le Rapatriement adopté lors de la Revue à mi-parcours en juillet 1995 est couvert. Le Ministre a souligné le souhait du Gouvernement de voir modifier la logique de l'aide au redressement du pays par quelques mesures consistant à respecter le cadre des programmes élaborés par le Gouvernement, assurer un meilleur équilibre sectoriel, accélérer et assouplir les procédures de financement et de mise en oeuvre, assister les départements techniques pour l'identification et l'élaboration des projets et veiller à la transparence des actions. Le Ministre a terminé son exposé en proposant la création d'un Fonds de Réhabilitation et de Reconstruction qui permettrait de concrétiser ces mesures.
7. Le Ministre de la Réhabilitation et de la Réintégration Sociale, S.E. Patrick Mazimhaka, a rappelé dans son exposé présentant le Plan d'action Actualisé et Accéléré pour le Rapatriement, la Réinstallation et la Réinsertion Sociale, la détermination du Gouvernement Rwandais d'établir les conditions favorables au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité conformément aux recommandations des conférences de Nairobi et de Bujumbura. Il a ensuite présenté certaines des mesures visant à faciliter le retour des réfugiés. Ainsi, la sécurité sera renforcée aux points d'entrée par la Gendarmerie nationale pour décourager toute tentative de déstabilisation. Cette action nécessitera néanmoins le renforcement de la Gendarmerie en moyens de communication et de contrôle. En matière de logistique, les capacités d'accueil des centres de transit ont été augmentées pour accueillir plus de 10.000 personnes par jour. Au niveau local, les autorités communales participeront à la résolution des litiges fonciers en vue d'accélérer les mécanismes de réinsertion et de relance de la production. La réinsertion socio-économique des réfugiés sera favorisée par des actions de réhabilitation des infrastructures socio-économiques et hydro-agricoles et de soutien à la relance de la production par le biais du système de crédit. Enfin le ministre a souligné la nécessité de mettre en place des programmes de développement intégrés et d'appui à l'habitat pour accélérer le processus de réintégration.

8. S.E. Jacques Bihozagara, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif a présenté le Plan d'action du Gouvernement en faveur des groupes vulnérables. Ce Plan d'Action a pour objectif d'apporter une assistance à l'ensemble des groupes vulnérables du Rwanda qui inclut aussi bien des anciens et des nouveaux réfugiés que des rescapés du génocide. L'objectif du Gouvernement est de faciliter et promouvoir la réinsertion économique, psychologique et sociale de ces groupes composés de veuves, d'orphelins, de familles mono-parentales, de traumatisés, de femmes, d'enfants en prison... Expriment la reconnaissance du peuple et du Gouvernement rwandais à la Communauté internationale pour le soutien reçu jusqu'à ce jour pour faire face aux besoins de ces groupes, M. Bihozagara a lancé un appel en vue d'une mobilisation plus importante en faveur de ce Plan d'Action.
9. Dans son exposé le Directeur Général du Ministère de la Réhabilitation et de la Reinsertion Sociale, M. Justin Murara, a présenté l'exemple d'un programme de réinsertion sociale initié en préfecture de Butare avec l'aide de la coopération belge. Il a retracé l'historique des négociations depuis la tenue des travaux de la Revue-à-mi parcours en juillet 1995, la méthodologie utilisée par le Gouvernement et le pays donateur pour formuler les grandes composantes du programme avec la participation des populations bénéficiaires, au Rwanda et dans les pays d'asile. La rapidité dans la formulation de ce programme permettra de lancer les activités du programme avant janvier 1996. L'orateur a vivement souhaité que cette méthodologie soit utilisée aussi bien dans le cadre bilatéral que multilatéral pour accélérer la mise en oeuvre des engagements des partenaires du Rwanda.
10. M. W.Roman Urasa, Représentant du Haut Commissariat pour les Réfugiés, a souligné que toute solution durable pour le 1,7 million de réfugiés Rwandais passe par leur rapatriement volontaire en toute sécurité et dans la dignité. Il a rappelé que le HCR collabore étroitement avec le Gouvernement Rwandais afin de créer les conditions nécessaires à une accélération du rapatriement et de la réinsertion des population rentrées au pays. M.Urasa a souligné que ces efforts sont toutefois dépendants du soutien financier des bailleurs de fonds et de la participation des différents ministères concernés, des agences internationales et de leurs partenaires.
11. L'Envoyé Spécial de la Commission de l'Union Européenne au Rwanda, M. Achim Kratz, a rappelé l'importance du rapatriement et du processus de réconciliation nationale. L'Envoyé Spécial s'est félicité des conclusions encourageantes auxquelles sont arrivées les Commissions Tripartites réunies récemment pour étudier divers aspects du rapatriement. Il s'est toutefois inquiété de la situation dans les prisons Rwandaises, situation qui n'encourage pas du rapatriement et a indiqué la possibilité

d'une aide substantielle de l'Union Européenne dans ce domaine. Vu le caractère agricole du pays, il a souligné l'importance de l'aide en intrants afin de permettre la relance de la production agricole et combler le déficit alimentaire. M.Kratz a enfin brièvement rappelé le contenu et l'importance de l'assistance apportée par l'Union Européenne.

12. Le Représentant de l'UNICEF, M. Daniel Toole, a exprimé sa satisfaction quant à l'attention particulière que le Gouvernement Rwandais porte à la situation des groupes vulnérables dans le cadre du Programme de Réconciliation Nationale et de Réhabilitation Socio-Economique. Il a souligné que le soutien de la communauté internationale était indispensable au programme de rapatriement, de réinstallation et de réintégration et tout spécialement aux actions entreprises en faveur des différents groupes vulnérables. Le Délégué de l'UNICEF a rappelé les initiatives déjà prises par le Gouvernement et ses partenaires dans ce domaine. Il a expliqué le rôle joué par son organisation dans ce processus et souligné que l'UNICEF reste prêt à soutenir les efforts du Gouvernement en faveur de ces groupes.
13. L'Atelier du Groupe A, présidé par le Ministre de la Réhabilitation et de la Réinsertion Sociale, S.E. Mazimpaka, portant sur **l'organisation du rapatriement des réfugiés** a abordé les questions relatives à la restauration de la confiance, à la logistique, aux sites de réception et de réinstallation ainsi que aux "kits" de réinstallation. En ce qui concerne la restauration de la confiance, il a été rappelé que les droits de propriété des réfugiés sont garantis par l'Accord d'Arusha et que la disponibilité de terres ne pose pas de problèmes. Les dispositions prises par le Gouvernement afin de garantir la sécurité de la population lors du rapatriement et afin de réhabiliter le système judiciaire ont été exposées. Il a été mentionné qu'une assistance serait nécessaire afin de renforcer les moyens techniques et logistiques de la Gendarmerie nationale, de créer de nouveaux centres de détention et d'accélérer la formation des magistrats et des juges. Toujours en ce qui concerne la restauration de la confiance, les participants à l'Atelier ont convenu de la nécessité de mettre en oeuvre des campagnes d'information au niveau communal ainsi qu'à l'intérieur des camps de réfugiés.
14. Les discussions portant sur l'organisation logistique du retour des réfugiés ont permis de conclure que les capacités actuelles devraient permettre le retour d'environ 10.000 réfugiés par jour. Les représentants de la Commission de l'Union Européenne ont mentionné que des ressources supplémentaires pourraient être mise à disposition du Rwanda s'il s'avère que le retour des réfugiés soit plus massif que prévu. En ce qui concerne la réinstallation des réfugiés, le Gouvernement a souligné le fait qu'un appui plus substantiel est nécessaire afin de faciliter la construction d'habitations et d'infrastructures économiques et sociales. Il a été souligné lors des discussions portant

sur les "kits" de réinstallation, qu'un appui en assistance alimentaire pour une période allant jusqu'à six mois après le retour des réfugiés chez eux sera nécessaire. La distribution de cette assistance devrait permettre de répondre aux besoins de tous les groupes vulnérables. Des programme "vivres contre travail" devraient également être envisagés.

15. L'Atelier du Groupe B, présidé par le Ministre du Plan, S.E. M. Birara, portant sur la **Réhabilitation et la Réinsertion**, s'est d'abord penché sur le lien existant entre les opérations d'urgence et les opérations de développement. S'il est difficile, dans le contexte actuel, de toujours séparer clairement l'humanitaire des actions visant au développement, celles-ci revêtent un caractère prioritaire puisque seule une relance économique bénéficiant à l'ensemble des citoyens permettra la réinsertion à long terme des rapatriés. L'action humanitaire doit se replacer, autant que possible, dans ce cadre. En ce qui concerne la relance économique, deuxième point à l'ordre du jour, la complexité des actions à entreprendre a été reconnue. Cette complexité rend essentielle une bonne coordination. Le Gouvernement désire s'assurer que ses partenaires travaillent dans le cadre de la politique nationale. Le Groupe B a examiné le Plan Accéléré et Actualisé pour la Réinstallation et la Réinsertion préparé par le Gouvernement. Ce Plan inclut une série d'actions pour lesquelles le montant total est estimé à 131 millions de dollars EU dont 73 millions sont disponibles. Sous le troisième point de son agenda, l'Atelier a alors étudié la nécessité d'accélérer les procédures de déboursement des fonds. La possibilité de création d'un Fonds de Réhabilitation et de Reconstruction a été envisagée. A ce sujet, l'existence du Fonds fiduciaire du PNUD, outil flexible, a été rappelée. Le dernier point qui a retenu l'attention de l'Atelier B concerne la mise en place d'une Cellule Centrale assurant la cohérence macro économique des actions entreprises et d'une structure de pilotage au niveau de l'exécution des projets. La discussion a indiqué le besoin de reprendre le débat à ce sujet entre les Ministères concernés et les bailleurs de fonds.
16. Aux termes des discussions, l'Atelier B a suggéré que le Plan Accéléré et Actualisé soit soutenu par un effort plus prononcé en faveur des actions et programmes productifs dans une optique de développement, par un soutien financier accru aux actions menées à l'intérieur du pays, par l'accélération actions visant à la réinstallation et la réinsertion des anciens réfugiés ainsi que par le renforcement de la concertation entre le Gouvernement et ses partenaires.
17. L'Atelier du Groupe C, présidé par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif, S.E. Bihozagara et portant sur les **groupes vulnérables** a permis au Gouvernement de présenter succinctement le contexte dans lequel se trouve aujourd'hui ces groupes au Rwanda ainsi que les points principaux du Plan d'Action

du Gouvernement en leur faveur. Ce plan, s'adressant indistinctement aux populations à l'intérieur du pays et aux réfugiés qui rentreront au Rwanda, propose des actions de cohérentes que le Gouvernement souhaite mettre en oeuvre en 1996 et qui visent à faire échapper rapidement et durablement les groupes vulnérables à leur condition.

18. Au cours des discussions, l'Atelier a suggéré que les personnes âgées, démunies et sans soutien, soient rajoutées aux sept catégories identifiées dans le Plan d'Action. En ce qui, concerne les modalités de l'assistance à apporter aux groupes vulnérables, l'Atelier a souligné l'importance d'adopter une approche participative dans la formulation et la mise en oeuvre des programmes d'action et la nécessité absolue d'appuyer les initiatives de bases. L'Atelier a encouragé les actions menées par les Ministères techniques depuis quelques mois pour redresser la condition juridique de la femme et de l'enfant. Ce travail de révision des dispositions de droit interne (droit des succession et droit foncier) permettra d'adapter le droit à la réalité sociale actuelle et de mieux garantir le respect des droits de la femme et de l'enfant. L'Atelier a exprimé la nécessité de créer rapidement au sein du Ministère de la Famille et de la Promotion Féminine un mécanisme technique adapté à la coordination des ministères sociaux et des donateurs ainsi qu'à la planification et à la formulation de programmes et projets sectoriels en faveur des groupes vulnérables. L'Atelier a noté que les Ministères sociaux nécessitaient une assistance institutionnelle pour leur permettre de présenter des projets bancables aux bailleurs.
19. Certains représentants des bailleurs de fonds ont manifesté quelques réticences à adopter en plénière les recommandations des ateliers. La Consultation a cependant permis aux participants de confirmer pour la plupart les contributions déjà annoncées dans le cadre du Programme de Réconciliation, de Réhabilitation et de Développement et notamment du sous-programme de rapatriement. Certains d'entre eux accorderont une attention particulière à une mise en oeuvre rapide et simplifiée des interventions couvrant le Plan d'action Actualisé et Accéléré.
20. La Commission de l'Union Européenne a annoncé une contribution nouvelle de 70 millions d'ECU dont 47 s'adresseront spécifiquement à la mise en oeuvre du Plan d'Action au Rwanda à travers le HCR, les ONGs, le CICR et les Fédérations Internationales des Croix Rouge. Le Japon a annoncé une contribution de 25 millions de dollars à travers le HCR et le PAM. Il a saisi l'occasion pour annoncer également son intention de reprendre sous peu la coopération bilatérale. D'autres donateurs attendent l'établissement de leur budget couvrant l'année 1996 avant de se prononcer de manière plus précise quant à de nouvelles contributions éventuelles.

21. L'ensemble des nouvelles contributions annoncées couvre le déficit de financement du Plan d'Action Accéléré pour 1995-96 présenté par le Gouvernement lors de la Consultation.

22. Les partenaires au développement du Rwanda ont félicité le Gouvernement et le PNUD pour l'initiative de cette consultation et pour la qualité de son organisation. Le Gouvernement Rwandais a remercié et félicité l'ensemble des participants pour leur contribution aux discussions. Il a souhaité que la mise en oeuvre de façon concertée des recommandations de la Consultation permette le retour des réfugiés toujours à l'extérieur du pays et la réinstallation et la réinsertion sociale rapide de ceux-ci et des réfugiés déjà rentrés, dans des conditions qui favoriseront le développement à long terme du pays. La Consultation a convenu de faire le point sur la mise en oeuvre des propositions avancées au cours de la réunion lors de la prochaine Conférence de Table Ronde qui se tiendra à Genève en mars 1996.

SUMMARY OF WORKING SESSIONS

1. Following a decision taken by the Prime Minister on behalf of the Rwandese Government and a request made at the Round Table Conference in Geneva in January 1995 to organise technical meetings, a Thematic Consultation (the "Constulation") on Repatriation, Resettlement and Social Reintegration was held in Kigali on 21 and 22 of November, 1995. The delegation of the Rwandese Republic was led by H.E. Pierre Célestin Rwigema, Prime Minister of the Government of National Unity. It also included all the other Government members, high ranking officials from each ministry as well as representatives from the civil society. The consultation benefitted from the UNDP support in collaboration with European Union Commission, UNHCR and UNICEF.
2. The participating delegations represented the following countries: Australia, Austria, Belgium, Burundi, Canada, China, France, Germany, the Holy See, Italy, Japan, The Netherlands, Norway, The United Kingdom, The United States of America, Russia, Sweden and Switzerland. Participating at the Consultation were also representatives of the United Nations Agencies and Institutions: The International Labour office (ILO), United Nations Office for Project Support Services (UNOPS), United Nations Center for Human Settlements (UNCHS), the Department for humanitarian Affairs (DHA), the United Nations Department for Support to Development and Management Services, the United Nations Funds for Population Activities (UNFPA), the United Nations Childrens' Fund (UNICEF), the United Nations Environment Programme (UNEP), the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), the United Nations Mission Assistance in Rwanda (UNAMIR), the High Commission for Human Rights in Rwanda, the World Health Organization (WHO), the Food and Agriculture Organization (FAO), the United Nations Education, Science and Culture Organization (UNESCO), the World Food Programme (WFP) and other International Organizations, the World Bank, the International Red Cross Committee, the European Union, the International Monetary Fund, the International Court of Justice for Rwanda, the International Organization for Migrations. Fifteen National and International NGOs took part as observers.
3. In his introductory statement to the consultation, the Prime Minister, His Excellency Pierre Célestin Rwigema reminded the participants that since the Geneva Conference in January 1995, the Government has never changed its

objectives to promote national reconciliation, the concern of all the Rwandese people. While looking forward to a normal situation of development, the Government suggested a series of emergency measures to assist a potential massive return of refugees. It is not a question of displacing populations but rather a returning home for those who had been forced by circumstances to leave. This return must be accomplished in an orderly manner and in good faith. This can be achieved through the respect of property, security and availability of material means of production. The programme will be extended to all the vulnerable groups traumatised by the 1994 events. The implementation of the programme must be done in the framework of a coordinated consultation process. Before opening the consultation meeting, the Prime Minister thanked the International Community for the support extended to Rwanda for 18 months and expressed the wish to see the acceleration of implementing those contributions.

4. The United Nations Secretary's Special Representative, H.E. Ambassador Shaharyar Khan reminded that following the decision by the Zairean Government to force all the Rwandese refugees out of its territory, the possibility of a rapid and massive return cannot be dismissed. Taking that into account, the Special Representative expressed the wish that the Consultation would favour the orientation of the financing promised to Rwanda towards priority activities linked to the resettlement and social reintegration of refugees. He also underlined the importance of reiterating to the refugees, the Rwandese Government's determination to ensure their security and to respect their fundamental rights.

The return of refugees should be made easy by the improvement in regional relations and the Special Representative reminded that UNAMIR intended to bring its contribution to that effort.

5. In his introductory speech, the Resident Coordinator of UN operational activities in Rwanda, Mr. Sukehiro Hasegawa, laid the stress on the fact that the Thematic Consultation presented the Government and the donors a golden opportunity to build a synergy between their different points of view concerning the country's priorities and to reconcile their respective positions regarding the modalities of implementation of the assistance offered to Rwanda. This synergy will have to favour the emergence of a consensus on the assistance to be provided for repatriation and the resettlement of all the Rwandese refugees as well as to the victims of the 1994 genocide and mass killings. Mr. Hasegawa also expressed the wish to

see all the members of the Government concentrating all their efforts to the reconstruction of the country. He mentioned that the future of Rwanda depended on its relations with its development partners. He reminded the contribution to the country's development by the assistance channelled through International Agencies and NGOs and the importance of setting efficient a mechanism to follow up that assistance.

6. In his speech of presenting the place of the consultation themes in the Rehabilitation and Development Programme, the Ministry of Planning, H.E. Jean Berchmans Birara insisted that they were the conditions of the success of the Programme of Repatriation and Social Reintegration. This constitutes one of the components, priority without any doubt, of the Reconciliation, Rehabilitation and Development Programme for which the Minister drew a quick assessment for 1,2 billion dollars pledged 730 millions are reserved for social and administrative sectors in a proportion of 37%, 34% for infrastructures and 29% only for productive sectors. The important amounts reserved for emergency aid further emphasize this imbalance. Only one third of the financial need of the Repatriation Action Plan adopted during the July 1995 mid-term review is covered The Minister stressed the Government wish for the modification of the philosophy behind the assistance for the country's recovery by adopting some measures consisting in the respect of the framework of programmes worked out by the Government: to ensure a better sectorial balance, to accelerate and relax financing and implementation measures, to assist the technical departments in the identification and development of projects and to ensure the accountability of actions. The Minister ended his statement by suggesting the creation of a Fund for Rehabilitation and Reconstruction which would enable materialisation of these measures.
7. In his statement, the Minister of Rehabilitation and Social Reintegration, H.E. Patrick Mazimhaka presented the updated and Accelerated Action Plan for Repatriation, Resettlement and Social Reintegration and reminded the Rwandese Government determination to establish suitable conditions for the return of refugees in security and dignity in conformity with the recommendations of the Nairobi and Bujumbura conferences. He then presented some measures aiming at facilitating the return of refugees. Thus, security will be reinforced at entry points by the National Gendarmerie to discourage any destabilisation attempt. However, this action will require the reinforcement of the Gendarmerie by communication and control means. Logistically, the accomodation capacities of the transit centres have been

increased to host more than 10,000 people per day. At the local level, the communal authorities will participate in the resolution of land tenure conflicts in order to accelerate the reintegration mechanisms and to reactivate production. The socio-economic reintegration of refugees will be facilitated by actions of rehabilitating the socio-economic and hydro-agricultural infrastructures and of supporting the reactivation of production through the credit system. Finally, the Minister underlined the necessity to set up programmes of integrated development and of support to settlement to accelerate the reintegration process.

8. H.E. Jacques Bihozagara, Minister of Youth and Associative Movement, presented the Government's Action Plan in favour of vulnerable groups. The aim of this Action Plan is to provide assistance to the whole category of vulnerable groups which includes also old and new refugees as well as the genocide survivors. The objective of the Government is to facilitate and promote economic, psychological and social reintegration of those groups composed of widows, orphans, mono-parental families, traumatised persons, women and children in prison ... Expressing the rwandese people's and Government's gratitude towards the International Community for the support provided to date in order to face the needs of those groups, Mr Bihozagara made an appeal for a more important mobilisation in favour of the Action Plan.
9. In his delivery, Mr Justin Murara, General Director at the Ministry of Rehabilitation and Social Reintegration, presented the example of a social reintegration programme initiated in Butare prefecture with the assistance of the Belgian Cooperation. He reminded the background to the negotiations since the Mid-term Review in July 1995, the methodology used by the Government and the donor countries to formulate the main lines of the programme with the participation of the recipient populations, in Rwanda and in host countries. Speed in the formulation of this programme will enable to start the programme activities before January 1996. Thematic Consultation of Repatriation The speaker expresse the wish to see that methodology applied in the bilateral as well as in the multilateral framework to accelerate the implementation of Rwanda partner's commitments.
10. Mr W. Roman Urasa, Representative of the High Commissioner for Refugees (UNHCR), underlined the fact that any lasting solution for 1,7 million of Rwandese refugees involves their voluntary repatriation in security and dignity. He reminded that the UNHCR closely collaborates with the

Rwandese Government to create the necessary conditions to an accelerated repatriation and reintegration of the populations who returned to the country. Mr Urasa added that these efforts are nevertheless dependent on the financial support of donors and on the participation of the different concerned Ministries, internal agencies and their partners.

11. The Special Envoy of the European Union Commission (EU) in Rwanda, Mr. Achim Kratz, reminded the importance of repatriation and of the national reconciliation process. The Special Envoy was highly satisfied by the encouraging results reached by the Tripartite Commissions that met recently to study the various aspects of repatriation. However, he expressed his concern about the situation of prisons in Rwanda which does not encourage repatriation and hinted at the possibility of a substantial assistance of the European Union in this regard. Given the agricultural nature of the country, he stressed on the importance of aid in inputs in order to enable reactivation of the agricultural production and to fill the food shortage gap. Finally, Mr. Kratz briefly reminded the content and importance of the assistance provided by the European Union.
12. The Representative of UNICEF, Mr. Daniel Toole, expressed his satisfaction for the particular attention of the Rwandese Government towards the situation of Vulnerable groups in the framework of National Reconciliation and Socio-Economic Recovery Programme. He emphasised that the support of the international community was indispensable to the programme of repatriation, resettlement and reintegration and especially to the actions undertaken in favour of vulnerable groups. The UNICEF Representative reminded the initiatives already taken by the Government and its partners in this area. He explained the role played by his organisation in that process and insisted that UNICEF stood ready to support the Government's efforts in favour of these groups.
13. The group A Workshop, chaired by the Minister of Rehabilitation and Social Reintegration, H.E. P. Mazimpaka, on the organisation of refugees' repatriation debated the issues related to the restoration of confidence, to logistics, to the reception and resettlement sites as well as to resettlement "kits". As for the restoration of confidence, he reminded that the propriety rights of the refugees are guaranteed by the Arusha Accord and that the availability of land did not raise any problems. The arrangements made by the Government to guarantee the population's security during repatriation and to rehabilitate the judicial system were presented. It was said that

assistance would be necessary in order to strengthen the technical and logistical means of the national Gendarmerie, to create new detention centres and to speed up the training of magistrates and of judges. Always regarding restoration of confidence, the participants to the workshop agreed on the necessity to initiate information campaigns at the communal level as well as inside the refugee camps.

14. Discussions on the logistical organisation refugees' return enabled to conclude that the existing capacities should allow the return of about 10,000 refugees per day. The representatives of the European Union said that additional resources could be made available to Rwanda if it turned out that the refugee's return was more massive than expected. Concerning the resettlement of refugees, the Government emphasised that a more substantial support would be necessary to facilitate the construction of homes and of economic and social infrastructures. During the discussions on resettlement "kits", it was underlined that a support in food aid for a period up to six months after the return of refugees in their homes will be necessary. The distribution of this aid should enable to meet the needs of all the vulnerable groups. "Food for work" programmes should also be planned.
15. The Group B workshop, chaired by the Minister of Planning, H.E. Birara, on Rehabilitation and Reintegration, first of all examined the relation between emergency and development operations. if it is difficult, in the present context, to always clearly separate emergency from actions aiming at development, these have a priority character because only an economic recovery benefitting all the citizens will enable long-term reintegration of repatriates. Humanitarian action roust, as much as possible, be carried out in that framework. Concerning economic recovery, second item on the agenda, the complexity of actions to undertake was acknowledged. This complexity requires good coordination. The Government would like to make sure its partners work in the framework of the national policy. The B Group examined the Accelerated and Updated Plan for Resettlement and Reintegration prepared by the Government. It comprises a series of actions for which the total amount is estimated at 131 million USD of which 73 millions are available. Under the third item on its agenda, the workshop examined the necessity to speed up the procedures of funds disbursement. The possibility of creating a Rehabilitation and Reconstruction Fund was contemplated. In this respect, the existence of the UNDP Fiduciary Fund, a flexible instrument, was reminded. The last item that the B workshop discussed was the setting up of a Central Task Force ensuring the

macroeconomic coherence of the actions undertaken and of a pilot structure at the level of implementing the projects. The discussion showed the need to resume the debate on this subject between the concerned Ministries and the donors.

16. At the end of discussions, the B workshop suggest that the Accelerated and Updated Plan be supported by a more sustained effort in favour of actions and productive programmes in a scope of development, by an increased financial support to actions carried out in the interior of the country, by the acceleration of actions aiming at the resettlement and reintegration of the old refugees as well as through the strengthening of the consultation between the Government and its partners.
17. The C Group workshop, chaired by the Minister of Youth and Associative movement, H.E. Bihozagara, on vulnerable groups enabled the Government to briefly present the context in which those groups live today in Rwanda as well as the main elements of the Government's Action Plan in their favour. That plan, indistinctly addressing the populations in the interior of the country as well as the refugees who will return to Rwanda, proposes coherent actions that the Government wishes to implement in 1996 and which aim at quick by and definitely getting the vulnerable groups out of their conditions.
18. During the discussions, the Workshop suggested that old, destitute and helpless persons, be added to the seven categories identified in the Action Plan. Concerning the modalities of the aid to be provided to the vulnerable groups, the workshop stressed the importance to adopt a participative approach in the formulation and the implementation of action programmes and the absolute necessity of supporting basic initiatives. The workshop encouraged the actions undertaken by the technical Ministries since some months to correct the woman's and child's legal condition. This work of reviewing the provisions of the internal law (succession and land property laws) will enable to adapt the law to the present social reality and to better ensure respect of the woman's and child's rights. The Workshop expressed the necessity to rapidly create, within the Ministry of Family and Women in Development, a technical mechanism adapted to the coordination of social ministries and the donors as well as to the planning and formulation of sectorial programmes and projects in favour of vulnerable groups. The workshop noted that the social Ministries needed an institutional assistance to allow them to present bankable projects to donors.

19. Some donors' representatives expressed reluctance to adopt the recommendations of the workshops in plenary session. However, the Consultation was an opportunity for most of the participants to confirm the contributions already pledged in the framework of the Reconciliation, Rehabilitation and Development Programme, especially the repatriation sub-programme. Some of them will pay particular attention to rapid and simplified execution of the interventions covering the Accelerated and Updated Action Plan.
20. The European Union Commission pledged a new contribution of 70 million ECU of which 47 will be specifically reserved for the implementation of the Action Plan in Rwanda through HCR, NGOs, ICRC and the International Federations of the Red Cross. Japan pledged a contribution of 25 million dollars through HCR and WFP. It also took this opportunity to announce its intention of resuming soon the bilateral cooperation. The other donors are waiting the establishment of the 1966 budget before deciding on eventual new contributions.
21. The total of the new contributions pledged cover the deficit of financing the Accelerated Action Plan for 1995-96 presented by the Government during the consultation.
22. The development partners of Rwanda congratulated the Government and UNDP for the initiative of the consultation and the quality of its organisation. The Rwandese Government thanked and congratulated all the participants for their contributions to the discussions. It expressed the wish to see the concerted implementation of the consultation recommendations enable the return of the refugees still outside the country, their rapid resettlement and social reintegration and that of those already back in the country, in conditions conducive to the long-term development of the country. The consultation agreed to review the implementation of the proposals made during the meeting at the next Round Table to be held in Geneva in March 1996.

WORKSHOPS SESSIONS-SESSIONS REUNIONS D'ATELIER

WORKGROUP A

REPATRIATION, ORGANISATION AND CONDITIONS

This work group closely followed the structure established in Agenda, and this report follows that same form of organisation.

1. RESTORATION OF CONFIDENCE

Legislation on land ownership and property

A problem of property rights and occupation exists in some areas of Rwanda, particularly in urban areas where unoccupied houses have been occupied by various categories of people.

However, this problem is limited in its extent. It has been used for propaganda purposes to discourage refugees from voluntary repatriation.

The Government's position in relation to property rights is very clearly defined by the Arusha Agreement, which has the force of law within Rwanda. The Agreement specifies that all refugees have the inalienable right to return to the country, and an associated right to housing and land. The rights of new caseload refugees are the most strongly protected; for old caseload refugees who left the country more than ten years ago, the Agreement states that they do not have the right to reclaim their property, but that the Government will provide land as compensation.

The Government believes that through the Arusha Agreement the International Community has accepted an obligation to provide resources to help in the construction of houses for this group of people. Allocation of land is not in itself a problem, as space is available in Rwanda. For the new caseload of refugees the experience has been that in rural areas 100 % of returnees are able to recover their property. In urban areas where legal procedures are slower and more complicated around 80 % of returnees have recovered their property.

The problem of housing and land is a complex one, which concerns not only old and new caseload refugees, but also elements of the population who did not become refugees, but who lost homes, property and relatives in the war and genocide. It was stated that victims of genocide should be regarded as the first priority.

Support is urgently needed for dealing with this complex of problems. Support may take the form of development of infrastructure: water supplies, schools, health centres and road to enable settlement in unpopulated areas. It is also needed for construction of new housing, either for the provision of building materials (particularly for vulnerable groups) or credit facilities.

Security

State security is the responsibility of the army, whereas individual security is the domain of the Gendarmerie Nationale. However, at the present the Army assume some of the functions of the Gendarmerie until such time as the Gendarmerie is strengthened through training and equipment supply and is able to assume its full role in all regions of the country.

The issue of security is divided into two distinct categories, firstly the security in the repatriation process, and secondly the security which is needed at the commune level as returnees arrive.

1. Security in the repatriation process:

As returnees come in there is deployment of gendarmerie at border points. The role of the gendarmerie is to:

- check identity at the border
- assist in the registration
- control of weapons which might be brought in by returnees
- escort convoys transporting the refugees; this helps because the convoys reaches destination more quickly
- ensuring the security of the border areas.

2. Security at the commune level:

- a stronger presence of the Gendarmerie nationals is required at commune level as returnees are resettled to avoid revenge, banditry and criminality

- the training of the police communale should continue to enable them to assume this local security role in the future

Assistance needs for security relate to security checking equipment and vehicles for the controls at the border and in the transit camps, to ensure the speed of movement of the convoys transporting the returnees, and also for patrols in the border areas. Communications equipment is also essential.

The meeting actively discussed the request made by the Government to change UN procedures to allow equipment supplied to UNAMIR to be handed over to the Government at the end of the UNAMIR mandate and took note of the government's appeal of the donors to support the request. Continuing training support for the police communale is also required.

In case there is a massive repatriation as it happened few months ago when Zaire decided unilaterally to expulse refugees, then the Gendarmerie is supplemented by the National Army.

Justice

An important reality to be understood in Rwanda after the genocide is that national reconciliation can only come through the trials of the criminals through application of a proper process of justice. A factor contributing to the genocide was that the judicial system in Rwanda before the events of 1994 was almost non-existent; a culture of impunity existed, and serious crimes went unpunished.

After the genocide, large numbers of people were arrested who had not fled as refugees, but who had expected to escape punishment. A small number of returnees have been arrested from amongst the new caseload refugees who have returned to Rwanda, but it can be expected that with massive repatriation very large numbers of arrests would have to be made. Even without mass repatriation the prisons system is already overloaded, with about 55,000 prisoners in prisons built for about 12,000.

At present an initial screening of returnees is carried out by security services (Army or Gendarmerie) at the transit centres, and a small number of arrests is made at this point. This process will continue as repatriation goes on. The security services then hand the suspects over to the local judicial authorities either at commune level, or to courts at the prefecture level.

From there a system of Triage is then envisaged to establish which cases should be pursued and which individuals should be released. The system of triage will help to reduce the overloading of the prisons, either in the communal cells of in the prefecture courts.

In doing this the Ministry of Justice acts as three levels:

1. The restructuring, reinforcement and decentralisation of Triage Commissions. The commissions will consist of judicial police inspectors, the bourgmestre, a representative of the Gendarmerie and an official from the military intelligence service. The triage Commissions will have the full authority to decide if cases should go for trial at the prefectural court.
2. The Construction of new detention centres and expansion of existing centres.
3. Creation of a new judicial system, requiring large amounts of training at all levels, including training of magistrates and judges.

When these measures are in place the process of bringing cases to trial can begin.

Those found guilty by the courts will be transferred to central prisons to await judgement, and those found not guilty will be released.

Support is needed to construct new detention centres and expand existing ones, and for the continued training of judges and magistrates.

An important conclusion of the workshop was that donors should accept the necessity to finance the prison system in Rwanda even though this is not an area where assistance is normally involved. The very unusual situation existing in Rwanda should be recognised.

Information

A variety of information measures directed to populations in the camps have been developed, including radio broadcasts, printed materials, videos and exchange visits.

While these measures are considered to be extremely important, the particular situation which exists has limited their effectiveness. The population of the camps

are victims of a very powerful misinformation campaign organised by the former leaders of Rwanda who are present in the camps, and who seek to protect themselves by preventing the refugees from leaving.

The meeting concluded that a need exists to look very closely at methods for dealing with misinformation within the camps, which has proved itself very powerful and well organised.

A different order of need exists also for information programmes directed towards the communes who will absorb the returnees, explaining the different issues associated with the return of the refugees, including land rights, judicial system, security, etc...

2. LOGISTICAL ORGANISATION

Transport

The existing logistical system managed by UNHCR functions satisfactorily for the present level of repatriation, around 10,000 people per month. The major concern is how to adapt that system to mass repatriation, ie 10,000 per day.

The major needs are more transit centres, transport capacity, food distribution, distribution of kits and security control.

If large backlog builds up in transit centres health problems might be anticipated.

The European Union indicated that in the event of a massive influx finance could be mobilised for additional transport capacity for food and other supplies.

The Government expressed the conviction that in view of the relatively short distances involved for many returnees there is no objection to proposing repatriation measures involving refugees returning from transit centres to their communes on foot.

Transit centres, capacity

It has been necessary to plan to expand the capacity of the transit centres, and to identify new transit centres, to cope with the possibility of a massive repatriation.

3. RETURN SITES, RECEPTION AND REINSTALLATION

Issues were raised here which were dealt with also under the issue of land and property rights. Land can be made available to all returnees, but a problem exists in finding the necessary resources to develop sites for settlement, and to build the large number of new houses which are needed.

These problems were dealt with under the Arusha Agreement, but the scale of the problem of repatriation and access to land has increased drastically. Donors commitments to provide the resources to meet the needs under the Arusha Agreement were not fully met; there is a need now to make a new effort to meet the new increased level of needs.

4. REINSTALLATION KITS

As returnees leave transit centres for their communes they are provided with kits including two months food supplies, agricultural seeds and tools, household and building materials. Two months food supplies will not be adequate for most returnees, as they cannot begin to harvest food crops for probably around six months on average. However, it will be difficult to deliver food to returnees in communes without giving food to the population as a whole. Food for work programmes may offer a partial solution.

The Government suggests the following:

1. To match the Government's commitment to provide land to all Rwandese, resources are need to facilitate settiment and house-building.
2. Security in the repatriation process is a major concern. Donors should accept that this is a highly unusual situation and be prepared to support equipment and training to strengthen the security services.
3. The Government would like to be able to use UNAMIR vehicles for security operations by the Gendarmerie Nationale at the end of the UNAMIR mandate. Donors are asked to take up the matter of a change in UN regulations to allow the transfer of UNAMIR equipment to the government of Rwanda.
4. Reestablishing the system of justice is an essential prerequisite for national reconciliation. In the light of the unusual and very great

demands which will be placed on it, continued support for judicial and penal system at all levels is required.

5. Information directed at refugees camps has a limited impact due to very powerful misinformation organised from within the camps. As well as improving the impact of information campaigns through the use of different media, the means must be found to neutralise the sources of misinformation in the camps.
6. To cope with possible mass return of refugees, logistic capacities should continue to be strengthened, and plans should be made to manage a mass operation for people who may return to their homes on foot.
7. Food supplies may be required for a more prolonged reinstallation period, awaiting the restart of agricultural production in rural areas. Methods of delivery should give equal priority to all priority groups in society, including victims of the genocide, vulnerable groups and returnees.
8. All assistance should respect equity, victims of genocide are a priority group, as are returnees.

GROUPE B

REHABILITATION ET REINSERTION

Dans le cadre de la Consultation Thématique sur le Rapatriement, la Réinstallation et la Réinsertion Sociale, le groupe de travail B: Réhabilitation et Réinsertion s'est réuni le mardi 21 novembre sous la présidence de Son Excellence Monsieur Jean Berchmans BIRARA, Ministre du Plan, temporairement remplacé en début de séance par Madame Edith GASANA, Directeur de Cabinet au Ministère du Plan.

Dès l'ouverture de la séance, plusieurs points importants soulevés au cours de la séance plénière de la matinée ont été rappelés:

1. les actions entreprises jusqu'ici favorisent davantage les secteurs sociaux que les secteurs productifs; cette situation inquiète quelque peu les autorités;
2. une amélioration des procédures permettant une accélération de la mise à disposition des fonds est nécessaire;
3. dans ce cadre, le Gouvernement étudie la possibilité de constituer un Fonds National à la Reconstruction qui pourrait être géré par un "Board of Trustees" constitué des autorités gouvernementales et des représentants des bailleurs de fonds concernés;
4. la coordination des actions entreprises par les différentes agences d'exécution, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau extérieur.

Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour de la séance.

Premier point: Passage des opérations d'urgence aux opérations de développement

Le groupe de travail a noté que le Gouvernement désire profiter du retour des rapatriés pour encourager le processus de relance de l'économie. S'il est difficile dans le contexte actuel de toujours séparer clairement l'humanitaire des actions visant au développement, il faut rappeler que le développement revêt un caractère prioritaire. Les programmes d'urgence sont souvent décidés à l'extérieur du pays, sans la participation du

Gouvernement. Il est difficile d'évaluer l'impact de ces actions, en particulier leur impact à long terme.

Les participants ont émis l'opinion que les actions d'urgence, en particulier l'assistance humanitaire étaient incontournables, surtout en cas de retour rapide des réfugiés. Toutefois, le Groupe B s'accorde sur l'idée que la solution aux problèmes du Rwanda est de s'atteler à la tâche de relance économique plutôt que de perpétuer les aides d'urgence. Il faut offrir choix et espoir aux rapatriés. Dans cette optique, il est souhaitable de privilégier le soutien financier aux actions menées à l'intérieur du pays.

Deuxième point: Relance socio-économique

Le Groupe B a examiné le Plan Accéléré et Actualisé préparé par le Gouvernement. Le Plan inclut une série d'actions pour lesquelles le coût total est estimé à US\$ 131 millions dont 73 millions sont disponibles. L'ensemble de la Communauté Rwandaise doit bénéficier des opérations de soutien envisagées, particulièrement dans le secteur productif. En réponse à une question relative aux approches intégrée et zonale des documents proposés, il a été clarifié que la préoccupation principale du Gouvernement était de s'assurer que ses partenaires travaillent dans le cadre de la politique nationale.

Les approches choisies doivent être flexibles pour garantir le meilleur impact et une économie d'échelle et faciliter le suivi. La complexité des programmes intégrés a été reconnue, ainsi que la nécessité de toucher tous les aspects de la relance économique. Cette complexité souligne encore qu'une bonne coordination entre partenaires est essentielle, qui permettra de créer des conditions de redressement économique encourageant le rapatriement. Le Gouvernement reconnaît que l'hypothèse d'un retour massif exige la création de conditions de relance économique.

Troisième point: Accélération des déboursements et capacités d'absorption

Trois raisons ont été identifiées qui expliquent la lenteur de la mise en oeuvre du PRRD:

1. les procédures de déboursement de fonds sont généralement lentes à l'exception des aides d'urgence;
2. la capacité nationale d'absorption doit être renforcée;
3. des conditionalités politiques imposées par certains bailleurs de fonds.

Les déboursements ont cependant été accélérés depuis la tenue de la Revue à Mi-Parcours de juillet 1995. Néanmoins, des lenteurs dans le processus d'adjudication des marchés ont été observées et les bailleurs de fonds qui rencontrent des difficultés dans ce

domaine ont été invités à en discuter avec le Gouvernement. Enfin, la nécessité d'allouer ces ressources selon les priorités du Gouvernement a été soulignée.

La question de la création d'un Fonds de Réhabilitation et de Reconstruction a été à nouveau soulevée. Ce fonds pourrait donner aux autorités, comme aux bailleurs de fonds, les moyens de s'organiser et de replacer l'effort humanitaire dans une perspective globale de développement. L'existence du Trust Fund du PNUD a été également rappelée ainsi que le rôle qu'il joue dans ce domaine. Ce Trust Fund est, aux yeux de certains bailleurs, un outil flexible de gestion de leurs contributions.

Une proche collaboration entre le MINIREISO et le PNUD permettra l'identification des priorités. Une accélération des procédures d'approbation et de déboursement du Trust Fund a été souhaitée.

Quatrième point: Structure de Pilotage

La mise en place, proposée par le Plan d'Action de juillet 1995 et reprise dans le Plan Accélééré et Actualisé, d'une cellule centrale de coordination qui assurerait la cohérence macro-économique des actions entreprises et d'une structure de pilotage au niveau de l'exécution des projets a fait l'objet d'une brève discussion. Cette discussion a indiqué le besoin de reprendre le débat à ce sujet entre les Ministères concernés et les bailleurs de fonds, et de faire une proposition plus concrète.

Aux termes des discussions, l'Atelier B suggère:

1. que le Plan Accélééré et Actualisé pour le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion soit soutenu;
2. un effort plus prononcé sur les actions et les programmes productifs dans une optique de développement;
3. un soutien financier accru aux actions menées à l'intérieur du pays;
4. l'accélération des actions visant à la réinstallation et à la réinsertion des anciens réfugiés;
5. le renforcement de la concertation entre le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les agences d'exécution.

GROUPE C

RAPPORT DE L'ATELIER "GROUPE VULNERABLES"

1. STRUCTURE DE L'ATELIER

L'atelier a été présidé par le Dr Jacques BIHOZAGARA, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif. Monsieur Pie MUGABO, Ministre du Travail et des Affaires Sociales (MINITRASO) représentait son département ministériel. Participaient également à cet atelier des représentants des Ministères et organismes suivants:

a) Gouvernement

- Primature
- Ministère de la Famille et de la Promotion Féminine (MIFAPROFE) aussi coordinateur des travaux du Groupe
- Ministère de la Réhabilitation et de l'insertion Sociale (MINIREISO)
- Ministère du Travail et des Affaires Sociales (MINITRASO)
- Ministère des Affaires Etrangères (MINAFFET)
- Ministère de la Défense (MINADEF)
- Ministère des Transports et des Communications (MINITRANSCO)

b) Missions diplomatiques et de coopération et agences des Nations unies

- Saint Siège
- Coopération Italienne
- GTZ
- PNUD
- FAO
- PAM
- HCR
- UNICEF

c) Autres organes et associations

- ORINFOR
- DUTERIMBERE

Ont officié comme rapporteurs de séance: Mr Aimable NIBISHAKA, Directeur Général, MIFAPROFE et Mr Luc CHAUVIN, chargé de projet à l'UNICEF (rédacteur).

2. DISCUSSION

Les thèmes de l'atelier furent présentés par le Président de la Séance, couvrant six thèmes:

- Typologie des groupes vulnérables, définition et objectifs
- Assistance et auto-promotion des groupes vulnérables
- Information, mobilisation et plaidoyer
- Protection juridique et sociale des groupes vulnérables
- Traitements physiques et psychologiques des violences
- Enfants démobilisés.

Le Directeur Général du MIFAPROFE, après avoir rappelé le contexte dans lequel se trouve aujourd'hui les groupes vulnérables au Rwanda, présenta succinctement les points principaux du Plan d'Action du Gouvernement en faveur des groupes vulnérables. Ce plan propose des actions de programme cohérentes que le Gouvernement souhaite mettre en oeuvre en 1996 et qui vise à extirper rapidement et durablement les groupes vulnérables de leur condition. Ce plan s'adresse indistinctement aux personnes déjà installées sur le territoire national et aux personnes actuellement réfugiées à l'extérieur du pays, qui ont été invitées à rentrer par le Gouvernement.

La discussion s'engagea rapidement autour de trois objectifs de travail prédéterminés qui recoupaient transversalement les six thèmes de réflexion:

1. Faire reconnaître la spécificité des groupes vulnérables de manière à identifier des mesures spécifiques d'appui

Typologie des groupes vulnérables

Les sept catégories identifiées dans le Plan d'Action ont reçu l'approbation de l'Atelier. Il a été cependant suggéré que les personnes âgées, démunies et sans soutien, soient aussi incluses dans les groupes vulnérables. Les familles d'accueil d'enfants non accompagnés font partie des groupes vulnérables, essentiellement, là encore, si les mécanismes de soutien socio-économique habituels font défaut.

Enfants démobilisés

L'atelier a souligné l'importance des besoins requis pour permettre la réinsertion familiale, sociale et psychologique des enfants démobilisés. Des activités ont déjà été engagées mais sans pouvoir subvenir à l'ensemble des besoins. Ces besoins financiers sont, en effet, particulièrement importants en ce qui concerne la réunification familiale, l'accès à l'éducation et à l'apprentissage.

Assistance et Auto-promotion des groupes vulnérables

L'atelier a souligné la nécessité d'une assistance substantielle et à long terme des bailleurs en faveur des groupes vulnérables, cette assistance devant être engagée dans une perspective de solidarité de la communauté internationale à l'égard du Rwanda.

L'atelier a souligné l'importance de l'approche participative dans la formulation et la mise en oeuvre des programmes d'action. La nécessité absolue d'appuyer ces initiatives de bases a été réitérée. Une meilleure coordination des activités engagées par les différents intervenants dans ce domaine (Ministères, Agences des Nations Unies et ONGs) a été souhaitée.

L'atelier a été informée par la FAO qu'il existe à l'heure actuelle un gap de financement de 4,6 millions de dollars pour couvrir les besoins du Rwanda en intrants agricoles dans le cadre de la saison 96/B.

Traitement physique et psychologique des violences

L'atelier a souligné l'importance d'une approche intégrante des aspects médicaux et psycho-sociaux pour répondre aux besoins des victimes des violences.

L'atelier souhaite que les activités de traitement psycho-sociale dispensée par le Centre National pour le Traumatisme et dont bénéficient les enfants et les femmes, puissent être étendues à l'ensemble des traumatisés et notamment aux hommes.

Protection Juridique et sociale des groupes vulnérables

L'atelier a encouragé les actions menées par les Ministères techniques depuis quelques mois pour redresser la condition juridique de la femme et de l'enfant. Ce travail de révision des dispositions de droit interne (droit des successions et droit foncier) permettra d'adapter le droit à la réalité sociale actuelle et de mieux garantir le respect des droits de la femme et de l'enfant.

L'atelier a pris bonne note de la position du Gouvernement qui a décidé de rejeter toute modification qui tendrait à légaliser la polygamie.

2. Proposer un cadre de concertation et de coordination entre Ministères techniques et bailleurs de fonds, pour la prise en compte des spécificités des groupes vulnérables (formulation et cohérence des politiques; appui aux formulations des programmes/projets)

Coordination et appui institutionnel

L'Atelier a noté avec satisfaction la mise en place d'une structure de concertation au niveau des Ministères sociaux. Cette structure a été récemment établie au sein du Ministère de la Famille et de la Promotion Féminine mais n'est pas entièrement opérationnelle. L'Atelier a recommandé la création rapide au sein du MIFAPROFE d'un mécanisme technique adapté à la coordination, à la planification et à la formulation de programmes et projets sectoriels en faveur des groupes vulnérables.

L'Atelier a noté que les Ministères sociaux nécessitaient une assistance institutionnelle pour leur permettre de présenter des projets bancables aux bailleurs. Cette assistance pourrait passer par la structure technique du MIFAPROFE.

L'Atelier a noté avec préoccupation que les disparités salariales existantes entre le Service Public et le secteur privé concurrentiel faisaient peser des risques sérieux d'affaiblissement de la capacité institutionnelle du Gouvernement. L'Atelier a convenu que cette question est large et qu'elle dépasse le cadre de réflexion mandaté à l'Atelier.

Le Ministre du Travail et des Affaires Sociales a recommandé qu'un programme spécial en faveur des groupes vulnérables soit présenté dans le cadre de la prochaine réunion de la Table Ronde l'année prochaine de manière à profiter de la dynamique créée.

Besoins de financements:

En ce qui concerne les besoins de financement des projets présentés dans le cadre du Plan d'Action en Faveur des Groupes Vulnérables, il a été rappelé par l'Atelier que ces projets, proposés soit sous forme de fiches techniques pour certains, soit simplement listés et sans budgets, ne couvre en aucune façon l'ensemble des besoins des différents Ministères sociaux concernés par les programmes en faveur des groupes vulnérables.

Les financements totaux obtenus, mais que partiellement décaissés, pour les groupes vulnérables s'élèvent en effet à 24 millions US. Les fiches présentées dans le plan d'action totalisent seulement 5,7 millions US. L'Atelier a encouragé le décaissement rapide des fonds promis par les bailleurs dans ce cadre.

3. Mobiliser la jeunesse autour des valeurs de paix, de résolution non-violente des conflits et du respect de l'État de Droit. Par quels moyens mobiliser la jeunesse, comment réintégrer les jeunes des groupes vulnérables? Dans quelles activités?

Information, mobilisation et plaidoyer

L'Atelier a souligné l'importance de la mobilisation de la jeunesse, autour d'activités sportives, de folklore ou de groupes d'intérêts, pour les sortir du désœuvrement et les réinsérer dans la vie sociale et économique. Des micro-projets devraient s'avérer particulièrement utiles. L'Atelier a souligné l'importance que pourrait revêtir, à cet égard, des projets à Haute Intensité de Mains d'oeuvre (HIMO).

L'Atelier a souhaité que le document bimensuel de sensibilisation des autorités à la condition et aux besoins des enfants, conjointement élaboré par le MINTRASO et l'UNICEF, soit traduit en Kinyarwanda en addition des versions anglaise et française.

L'Atelier a soutenu l'idée d'une plus grande mobilisation des jeunes à travers la diffusion de messages radio ou écrits. L'Atelier a suggéré que l'ORINFOR puisse fournir une assistance technique aux différents partenaires pour les aider à élaborer des messages de mobilisation sociale autour des valeurs de paix et de respect de l'État droit.

L'Atelier a enfin souligné l'importance de l'éducation pour la paix, particulièrement dans un contexte postgénocide et de rapatriement. L'Atelier a encouragé les initiatives prises par le Gouvernement dans ce domaine.

Aux termes des discussions, l'Atelier C suggère:

1. Aux différents intervenants d'appuyer les initiatives de bases (associations féminines, groupes d'intérêt) par des activités de formation professionnelle, de soutien institutionnel et de structuration.
2. De s'abstenir de proposer toute modification de la Loi qui tendrait à légaliser la polygamie.

3. La création rapide au sein du MIFAPROFE, Ministère responsable de la coordination des activités en faveur des groupes vulnérables au niveau des Ministères sociaux, d'un mécanisme technique adapté à la coordination, à la planification et à la formulation de programmes et projets sectoriels en faveur de ces groupes. Ce mécanisme devrait répondre à deux objectifs: premièrement, assister les différents Ministères techniques dans la planification et la formulation des projets, et deuxièmement, pouvoir servir d'interface aux bailleurs de fonds dans l'identification et le suivi des projets.
4. Le décaissement rapide des fonds promis par les bailleurs dans le cadre de la Table Ronde.
5. Que l'importante question des disparités salariales entre le Service Public et le secteur concurrentiel soit prise en compte dans le cadre des discussions de la prochaine réunion de la Table Ronde.

ANNEXES

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****GOUVERNEMENT D'UNION NATIONALE****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

M. Faustin MUSARE	Conseiller
Lt. Rémy MUGUNGA	Agent de la Présidence

VICE-PRESIDENCE ET MINISTERE DE LA DEFENSE

Major Frank RUSAGARA	Directeur de Cabinet
M. Claude DUSAIDI	Conseiller Politique
Major John ZIGIRA	Conseiller

PRIMATURE

S.E. M. Pierre Célestin RWIGEMA	Premier Ministre
M. Antoine BIZIMANA	Directeur de Cabinet
M. Jean Marie KAREKEZI	Conseiller Economique

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

M. Joseph RURINDA	Directeur Général
M. Anastase NDEREBEZA	Directeur de la Coopération
M. Thaddée HIGIRO	Chef de Division de la Coopération Bilatérale

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Dr Augustin IYAMUREMYE	Ministre
M. Anastese MUREKEZI	Directeur de Cabinet
M. Alfred MUTEBWA	Directeur Général
M. Anastase NZIRASANAHO	Directeur "Génie Rural"

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

M. Prosper HIGIRO	Ministre
M. Bosco RUTAGENGWA	Directeur de Cabinet
M. J. MUSONI RUTAYISIRE	Directeur Général

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

ITANGISHAKA Bernard	Division de la Planification
---------------------	------------------------------

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Dr Joseph NSENGIMANA	Ministre
Mme B. MUKABARANGA	Directeur Général
M. François MUKULIRA	Division Promotion de la Recherche

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

M. Jean Nepomuscène NAYINZIRA	Ministre
M. Emmanuel NSANZUMUGANWA	Directeur
M. Protais KAREMERA	Chef de Division

MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE LA PROMOTION FEMININE

Mlle Aloysie INYUMBA	Ministre
M. Aimable NIBISHAKA	Directeur Général

MINISTERE DES FINANCES

M. Marc RUGENERA	Ministre
M. Simon NTARE	Directeur Général

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. S.A.K HARELIMANA	Ministre
---------------------	----------

MINISTERE DE L'INFORMATION

M. Jean Pierre BIZIMANA	Ministre
-------------------------	----------

M. Jean-Pierre KAGUBALI	Directeur de la Presse Privée
M. Benoit UZARAMBA	Agent du Ministère de l'Information

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Col. Alexis KANYARENGWE	Ministre
M. Théoneste MUTSINDASHYAKA	Directeur de Cabinet
M. Marcel BAHUNDE	Directeur Général
M. Antoine MUGESERA	Conseiller

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

M. Jacques BIHOZAGARA	Ministre
M. Marc KABANDANA	Directeur de Cabinet
M. Pierre KAREMERA	Directeur Général
M. Sylvain RURANGWA	Chargé des Associations de Jeunesse

MINISTERE DE LA JUSTICE

Mme Marthe MUKAMURENZI	Ministre
Capt. Gérard NTASHAMAJE	Directeur Général
M. Cassien NZABONIMANA	Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Mme. Aloysie CYANZAYIRE	Directrice des Parquets et Relation avec les Services Judiciaires
M. Sande MUDAHERANWA	Contentieux de l'État

MINISTERE DU PLAN

M. Jean Berchmans BIRARA	Ministre
Mme Edith GASANA	Directeur de Cabinet
M. Gérard RUTAGENGWA	Directeur Général a.i
M. Jean-Marc. SEGERS	Directeur de programme S.T.P.
M. Theodore HAKIZIMANA	Expert Affaires Sociales S.T.P
M. Antoine de HAULLEVILLE	Consultant
M. Patrick McCLAY	Consultant

MINISTERE DE LA REHABILITATION ET DE L'INTEGRATION SOCIALE

Dr Patrick MAZIMHAKA	Ministre
Mlle Christine UMUTONI	Directeur de Cabinet
M. Vianney SHUMBUSHO	Conseiller politique
M. Callixte MUZUNGU	Conseiller Technique
M. Justin MURARA	Directeur Général
M. Antoine SENDAMA	Directeur HACU
M. François BUCYANA	Chef de Service Mobilisation des Ressources
M. Dominique MUYANGO	Chef de service Planification
Mme Margaret J. BIHABANYI	Division Gestion de crédit
M. Patrick VAN DE VELDE	Consultant
M. Mitch CARLSON	Consultant

MINISTERE DE LA SANTE

Dr Colonel Joseph KAREMERA	Ministre
M. Celestin NGABONZIZA	Division Epidémiologie

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

M. Charles MULIGANDE	Ministre
M. Isidore MUNYAKAZI	Directeur Général

MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

M. Pie MUGABO	Ministre
M. Théodore SIMBURUDARI	Directeur de Cabinet
M. Straton NSANZABAGANWA	Directeur Général
Mme Rosemary MUSEMINARI	Directrice des Affaires Sociales
M. Pierre Claver RUTAYISIRE	Agent Minitraso

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENERGIE

M. Charles NTAKIRUTINKA	Ministre
M. James GASARASI	Conseiller
M. Joseph SAFARI	Coordinateur du Projet sectoriel de Transport

ASSEMBLEE NATIONALE

M. Canisius KAYIJAHO	Secrétaire Général
----------------------	--------------------

DELEGATIONS BILATERALES**ALLEMAGNE**

S.E. M. August HUMMEL
de

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
la République Fédérale d'Allemagne au Rwanda,
Chef de délégation

M. Bernhard ABELS

Premier Secrétaire de l'Ambassade de la
République Fédérale d'Allemagne

2 Michael PISTOR

Coordinateur de Coopération Technique de la
GTZ au 2222Rwanda, Conseiller

AUSTRALIE

Mme Patricia DUGGAN

Premier Secrétaire/Assistance au Développement,
Haut Commissariat pour l'Australie, Chef de
délégation, Nairobi

Mme Teresa BARNES

Troisième Secrétaire/Politique, Nairobi

AUTRICHE

Mme Mari Cdliti ZELETZKI

Membre Délégation, Kigali

BELGIQUE

S.E. M. Frank DE CONNINCK

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de
Belgique au Rwanda, Chef de délégation

M. Robert F. SCHRIEWER

Chef de la Section de Coopération au Rwanda

M. Herman VAN BRANDT

Chef de Mission Adjoint, Section de Coopération
Belge

M. Luc VERBEECK

Chef du Secteur Aide Humanitaire, Section de
Coopération

Dr Marie Madeleine GERNIERS

Chef du Secteur Médical, Section de Coopération

BURUNDI

S.E.M. NTIHABOSE Salvator

Ambassadeur de la République du Burundi

CANADA

S.E.M. Bernard DUSSAULT	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada
M. Don McMASTER	Directeur Général, Programme Afrique de l'Est ACDI, Ottawa
M. Claude LATULIPPE	Chef de Bureau et Consul, Ambassade du Canada
Mme Francine GAGNE	Chef des Opérations, Programme Rwanda ACDI, Ottawa
M. André GOSSELIN	Premier Secrétaire et Consul, Ambassade du Canada, Kigali
M. Jacques POULIN	Firme SITREC, Secteur Social, Kigali
M. Gérard DUCHARME	CEGEP Saint-Jean, Formation professionnelle, Kigali
M. George DRAGON	Agent de suivi, Secteur social, Kigali
M. Michel GAGNON	Agent de Développement, ACDI, Ottawa
Mme Marie Elise LEBON	Expert-Conseil CDN, Kigali

CHINE

M. Liqing YAO	Premier Secrétaire à l'Ambassade de Chine
---------------	---

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

S.E. Mr David RAWSON	Ambassadeur extraordinaire et plenipotentaire au Rwanda
M. Myron GOLDEN	Directeur USAID, Kigali
Mme Carol COLLOTON	Coordinatrice Régionale des Réfugiés auprès du Département d'État, Ambassade des Etats Unis d'Amérique
M. Gene TUTTLE	Conseiller d'Ambassade
M. Peter WHALEY	Chargé des Affaires Poliques, Ambassade des Etats Unis
M. Cornelius STEK	USAID
M. Kate CRAWFORD	USAID
M. Monty CRISP	USAID
M. Bonaventure NIYIBIZI	USAID

FEDERATION DE RUSSIE

M. Y. BRAJNIKOV

Directeur de la Coopération Internationale,
Ministère de la défense civile, urgences et
élimination des conséquences de désastres
naturels (EMERCOM), Chef de délégation,
Moscou

S.E.M. Anatoli SMIRNOV

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de
la République Fédérale de Russie au Rwanda

M. A. RIGEOV

Chef de Département de l'Aide Humanitaire
Urgente de l'EMERCOM, Moscou

FRANCE

S.E. Mr Jacques COURBIN

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au
Rwanda

ITALIE

Ms Augusta ANGELUCCI

Coordinatrice Coopération Italienne

Ms Lucia CASTELLI

Coordinatrice, Coopération Italienne

JAPON

M. Matsuda KENICHI

Représentant l'Ambassade du Japon, Chef de
délégation, Nairobi

M. Shigeru KONDO

Secrétaire d'Ambassade, Nairobi

NORVEGE

Tom ERIKSEN

Chargé de la Section Réfugiés, Ministère des
Affaires Etrangères, Oslo

PAYS-BAS

M. Michiel A. VAN DER VEN

Chargé d'Affaires a.i., Ambassade Royale des
Pays-Bas au Rwanda

ROYAUME UNI

Ms Lilian WONG

Représentante Diplomatique du Royaume-Uni au
Rwanda

SAINT SIEGE

Mgr. Juliusz JANUSZ

Nonce Apostolique

SUEDE

M. Bengt HERRING

Ms Bie GRANBOM

Coordinateur Régional, Assistance Humanitaire
Chargé de Programme, Stockholm

SUISSE

M. Antoine GOLAY

M. Thomas FREY

Représentant la Coopération Suisse au Rwanda
Attaché pour les Affaires Humanitaires

UGANDA

S.E.M. Ignatius Begumisa

Ambassadeur de la République d'Uganda

ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES**BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL**

M. Garidi ADLEN	Représentant Entreprises Genève
M. Abdoulaye MOHAMED	Directeur du Bureau de l'OIT/ Kinshasa
M. RUBAYIZA Emmanuel	Fonctionnaire du BIT
M. KAMBALE Kavunga	Chargé de Programme, Kinshasa
M. BOCKSTAL Christine	Consultante Micro & Petites Entreprises

**BUREAU DES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS DES NATIONS UNIES
(UNOPS)**

M. Dimitri SAMARAS	Gestionnaire de Programme, Chef de délégation, New York
M. Jean Marc SEGERS	Directeur de Programme, Ministère du Plan

**CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT)**

M. Heinz KULL	Chargé de Bureau de la Division de la Coopération Technique, Unité 1/TCD, Chef de délégation, Nairobi
M. Doudou M'BYE	Conseiller Technique Principal Projet RWA/94/010

DEPARTEMENT DES AFFAIRES HUMANITAIRES (DHA)

M. Anthony WOOD	Coordinateur Humanitaire Adjoint au Rwanda
M. Chris HURD	Chargé de l'information, Affaires

**DEPARTEMENT POUR LE SUPPORT AU DEVELOPPEMENT ET LA GESTION
DES SERVICES (DDSMS)**

M. Sékou SOUMAHORO	Coordonnateur du Groupe Afrique II, New-York
Mme Micheline GILBERT	Expert Gestionnaire de Programme, RWA/95/007

**FONDS DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
(FAO)**

M. Jean François GASCON Représentant a.i. de la FAO
M. Daniele DONATI Consultant

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)

M. Daniel TOOLE Représentant au Rwanda, Chef de délégation
M. Tom BERGMANN Coordonnateur de Programme
M. Gary STAHL Chargé des Opérations de Terrain
M. Jean Michel DELMOTTE Chargé de la Planification de Programme
M. Luc CHAUVIN Chargé des rapports
M. Robert DAVIS Administrateur de Programme

**FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LES SCIENCES ET LA
CULTURE (UNESCO)**

M. Brusten JOHAN Chargé de Bureau au Rwanda, Chef de délégation

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

M. Christian LAMBRECHTS Chargé de Programme, Nairobi/KENYA

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP)

Dr Alphonse MUNYAKAZI Chargé de Programme au Rwanda

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (UNHCR)

M. Wenceslaus R. URASA Représentant du Haut Commissariat des Nations
Unies pour les Réfugiés au Rwanda
Ms Ana LIRIA-FRANCH Chef de Bureau Rwanda/Burundi, HCR, Genève
M. William C. ASARE Délégué Adjoint
M. Khassim DIAGNE Assistant Exécutif
Ms Maricella DANIEL Chargé des Services Communautaires
Ms Geneviève BEGKOYIAN Assistante Executive
M. Alphonse MALANDA Administrateur Principal chargé de l'urgence

MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA (MINUAR)

S.E. M.l'Ambassadeur S. KHAN	Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies, MINUAR
M. Diego ZORILLA	Chargé des Affaires Légales
M. J.M. KHAN	Chargé des Affaires Economiques et Politiques
M. Aboubacar Sidique DAO	Chargé des Affaires Humanitaires et de la Réhabilitation

MISSION "OPERATION DU HAUT COMMISSARIAT POUR LES DROITS DE L'HOMME" (HCDH)

M. Ian MARTIN	Chef de la mission des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme au Rwanda
M. Essaied ABDERAZAK	Chef Adjoint
M. Mark FROHART	Chef de l'Unité de Coordination des Opérations sur le terrain

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

Dr Amidou Baba MOUSSA	Représentant Spécial au Rwanda
M. Anaclet BAZA	Consultant OPHAR
M. Antoine SERUFILIRA	MCH

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE (PAM)

M. Techeste ZERGABER	Directeur des Opérations au Rwanda
M. Francesco DEL RE	Chef de la Section Programme

PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

M. Emmanuel DE CASTERLE	Chef de la Division 1, Bureau Régional pour l'Afrique, New York
M. Sukehiro HASEGAWA	Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles pour le Développement au Rwanda et Représentant Résident du PNUD
M. Babacar CISSE	Représentant Résident Adjoint
M. Luong NGUYEN	Economiste Principal

COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

M. Achim KRATZ	Envoyé Spécial de la Commission de l'Union Européenne
M. Michel GADOULET	Conseiller à la Délégation
M. Marc DENYS	Responsable du projet Sécurité Alimentaire
M. Hubert ONIDI	Chef de l'Unité ECHO, DG.8, Bruxelles
Mme Marie SPAAK	Représentante d'ECHO dans les Région Grands Lacs
M. Marc HIEL	Expert d'ECHO
M. McKEOWN Brian	Coordonnateur en Droits de l'homme,
M. VERBEKE Ben	Senior Logistic Officer,
M. Alessandro CALDARONE	Deputy Coordinator

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

A. Organisations nationales

AGENCE RWANDAISE DE DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION (ARDEC)

M. Jean CARBONARD Représentant Adjoint

CONSEIL DE CONCERTATION DES ORGANISATIONS D'APPUI AUX INITIATIVES DE BASE (CCOAIB)

M. Silas KANYANZIRA Représentant

DUTERIMBERE

Mme Judith KANAKUZE

B. Organisations internationales

AFRICAN HUMANITARIAN ACTION (AHA)

Dr Michael TAMRAT

CATHOLIC RELIEF SERVICE (CRS)

M. William RASTETTER	Représentant Résident
M. David NTAMBARA MUSSA	Directeur de la Programmation

SAVE DES CHILDREN

M. Steve RIFKIN

LUTHERAN WORLD FOUNDATION

M. John COSGRAVE	Coordinateur
------------------	--------------

RESEAU DE CITOYENS

M. DE BEER Daniel	Avocat-Directeur
-------------------	------------------

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

Mardi 21 novembre 1995

8H30 : Ouverture officielle

- Discours de Son Excellence Monsieur Pierre Célestin RWIGEMA, Premier Ministre
- Discours de Son Excellence M. l'Ambassadeur Shaharyar KHAN, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies
- Discours de M. Sukehiro HASEGAWA, Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

09H30 : Ouverture de la consultation

09H15 : Place du Programme de rapatriement et de réinsertion dans le processus de réconciliation, de réhabilitation et de développement, présentation par M. Jean Berchmans BIRARA, Ministre du Plan.

09H25: Plan d'Action pour la réinstallation et la réinsertion, présentation par M. Patrick MAZIMHAKA, Ministre de la Réhabilitation et de l'intégration Sociale.

10H00 : Plan d'Action en faveur des populations vulnérables, présentation par M. Jacques BIHOZAGARA, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif.

10H30: Pause rafraîchissement

11H00: Programmes identifiés et discussions afférentes, présentation par M. Justin MURARA, Directeur Général au Ministère de la Réhabilitation et de l'Intégration Sociale.

11 H30 : Interventions

- de M. Roman URASA, Représentant du H.C.R.
- de M. Achim KRATZ, Représentant de l'Union Européenne
- de M. Daniel TOOLE, Représentant de l'UNICEF

12H30 : PAUSE DEJEUNER
14H40 : Travail en groupes
Groupe A:Rapatriement, organisation et conditions
Groupe B:Réhabilitation et réinsertion
Groupe C:Actions en faveur des groupes vulnérables.

18H00 : Fin de la première session.

18H30 à 19H30: Cocktail à l'Hôtel des Mille Collines

20H00 : Spectacle Culturel "Soleil de la paix" (URUKEREREZA) au Centre d'Echanges Culturels Franco-Rwandais.

Mercredi 22 novembre 1995

8H30 : Présentation des rapports des groupes de travail
10H00 : Pause rafraîchissement
10H30 : Déclarations et annonces des bailleurs de fonds.
12H00 : Suspension de séance
12H25 : Arrivée du Premier Ministre
12H30 : Clôture officielle par le Premier Ministre
13H00 : Conférence de presse.
13H30 : Déjeuner offert par le Premier Ministre
15H00 : Visites sur le terrain
- Camp de transit des rapatriés
- Sites de réinstallation
- Groupes vulnérables: orphelins, veuves, handicapés
- Actions des groupes vulnérables: maisons et réalisations.

Jeudi 23 novembre 1995

10H00 : Réunion de synthèse des Bailleurs de Fonds avec le Gouvernement.

ANNEXE III

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE

A l'occasion de cette Consultation Thématique sur le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion sociale, je suis heureux de vous remercier au nom du Gouvernement et du peuple Rwandais d'avoir répondu favorablement à notre invitation. J'adresse aussi mes sincères félicitations à la communauté internationale qui n'épargne aucun effort pour soulager les souffrances de nos populations et pour mettre en place les conditions matérielles, humaines et financières favorisant le retour des réfugiés au Pays. Mes remerciements vont aussi aux organisations non-gouvernementales pour le dévouement dont elles ont fait preuve envers notre peuple.

Depuis les massacres et le génocide de 1994, le Gouvernement d'Union Nationale mis en place depuis juillet 1994, a souligné à maintes reprises son souci de voir rapidement s'effectuer le retour de 1.700.000 Rwandais vivant dans les pays limitrophes, y compris les auteurs du génocide.

En effet, le Gouvernement Rwandais, conformément aux accords d'Arusha souhaite le retour rapide des réfugiés dont les ressources humaines seront mises à profit pour la reconstruction du pays, y compris le retour des Responsables du génocide pour faire face à la justice.

Cet objectif a été rappelé lors de la première Table Ronde de Genève en janvier 1995, confirmé à la revue à mi-parcours de juillet 1995 et réaffirmé spécifiquement à la Consultation Thématique actuelle.

Le Gouvernement n'a jamais varié dans les objectifs stratégiques qu'il s'était fixés et qu'il avait annoncés lors de la première Table Ronde de Genève en janvier 1995.

Dès janvier 1995, ces objectifs stratégiques étaient annoncés: **la réconciliation nationale** passait par le retour au pays des réfugiés, le rétablissement de la sécurité intérieure, la traduction en justice des auteurs du génocide, la réorganisation du système judiciaire, le règlement des litiges de propriété, le respect des libertés fondamentales et la poursuite du processus de démocratisation.

Ces objectifs stratégiques, près d'un an après n'ont pas varié et forment toujours le fil directeur de la politique du Rwanda.

La réconciliation nationale s'applique à tous les Rwandais et en conséquence c'est à l'ensemble de cette population que s'appliquent les mesures d'aide sollicitées. Aucune zone du Pays, ni aucune catégorie ne doivent être laissées en dehors du processus de reconstruction engagé par le Gouvernement. L'équité devant l'assistance est essentielle.

La reconstruction du pays se fait encore dans l'urgence. Il doit cependant être très clair pour la communauté nationale et internationale que ces mesures d'urgence doivent être limitées autant que possible dans le temps et que la stratégie gouvernementale tend à se retrouver dans une situation normale de développement.

Ces mesures d'urgence sont onéreuses et dépassent la capacité financière du Rwanda pour les exécuter. Le Gouvernement est extrêmement reconnaissant à la communauté internationale pour l'aide que celle-ci lui a promise.

Force lui est cependant de constater que les déboursements sont lents et face aux exigences du retour massif, les engagements pris par plusieurs Bailleurs de Fonds sont insuffisants. Il est donc impératif pour le Gouvernement de partager avec ses partenaires les orientations retenues et d'analyser les raisons fondamentales qui expliquent les lenteurs des déboursements.

Le Gouvernement fonde beaucoup d'espoir dans les résultats de cette consultation thématique espérant que chaque partenaire pourra y exprimer pleinement et franchement ses positions de manière à définir une stratégie de mise en oeuvre rapide de ce programme.

Dans cette optique, les discussions qui se feront au sein des ateliers sont de la plus haute importance et devront permettre de définir de commun accord les programmes et actions pour 1996 afin de dégager un consensus technique et financier sur les mesures à mettre en oeuvre pour les réaliser.

La consultation thématique s'articule sur trois thèmes, celui du rapatriement, celui de la réhabilitation et celui des groupes vulnérables.

En ce qui concerne les conditions et l'organisation du rapatriement, le Gouvernement insiste sur un rapatriement ordonné de tous les rwandais. Bien qu'un rapatriement séquentiel soit souhaitable, le Gouvernement est prêt à faire face à la perspective d'un rapatriement rapide et massif. En effet, il ne s'agit pas d'un déplacement de population mais, dans la grande majorité des cas, d'un retour chez soi d'une population forcée à quitter le pays.

Pour que cette opération réussisse, il faut d'abord rétablir la confiance, ensuite donner les moyens matériels de redémarrer le cycle de production économique. Le rétablissement de la confiance dépend de deux éléments fondamentaux tels qu'exprimés par les réfugiés dans les camps, à savoir le respect de la propriété et la sécurité.

Le Gouvernement a maintes fois affirmé sa position sur ces points, fondée sur les accords d'Arusha et la garantie de la sécurité des personnes et des biens. Les documents de base des trois ateliers donnent les détails sur l'application de ces dispositions dans le cadre du retour.

En ce qui concerne la sécurité, le Gouvernement entend garantir la sécurité de tous les Rwandais en remettant en route le système judiciaire dont il compte accélérer les procédures. Un effort important doit être fait en ce qui concerne l'information tant à l'égard des réfugiés que des autorités et institutions nationales chargées de la mise en oeuvre des procédures de réintégration.

De même un effort particulier doit être consacré à la formation, à l'équipement des organes chargés d'assurer la sécurité et la réinsertion sociale des populations concernées.

La réhabilitation est exprimée dans le Plan Accéléré et Actualisé de Réhabilitation et de Réinsertion qui est la clé de voûte de la stratégie du développement mise en place par le Gouvernement. Ce plan est basé sur celui présenté à Kigali en juillet 1995.

L'accélération est justifiée par la menace d'un retour massif. Sur la base d'éléments d'informations disponibles depuis juillet 1995, l'actualisation est devenue indispensable.

En redimensionnant le Plan sur une échéance à un an, le Gouvernement a identifié les actions qui lui semblent essentielles, pour réussir à réinstaller et réinsérer les rapatriés dans la dynamique du pays.

Le Gouvernement est conscient que la multiplicité des efforts, des actions et des aides appelle une concertation et un suivi permanent pour rationaliser l'efficacité des ressources disponibles. C'est pourquoi, l'établissement d'une structure de coordination à la fois forte politiquement, techniquement et souple dans ses opérations s'impose. Cette structure, grâce à un processus de consultation et de concertation coordonné pilotera tous les efforts de développement. L'organisation d'une telle structure est proposée à la discussion en atelier.

Les séquelles du conflit de 1994 ont profondément marqué la population Rwandaise. Quels que soient les efforts accomplis, certains groupes en garderont à vie les marques

physiques ou morales. Ces groupes sont principalement les veuves (ou veufs), les familles monoparentales, les enfants non accompagnés, les enfants-soldats, les enfants et femmes en prison, les personnes traumatisées et les personnes handicapées.

La réintégration et la réinsertion de ces groupes vulnérables dans la dynamique de développement par le biais d'actions spécifiques est un des facteurs essentiels de la réconciliation.

Enfin, et c'est peut-être là le plus important, la mobilisation sociale de la jeunesse autour des valeurs de paix, de résolution non violente des conflits et du respect de l'État de Droit sera très fortement encouragée par le biais de programmes, résolument novateurs et imaginatifs que je vous exhorte, Mesdames et Messieurs, à soutenir.

Le coût des mesures présentées dans les trois documents spécifiques s'élève à 73 millions de dollars. Ce montant représente les ressources financières **supplémentaires** nécessaires que le Gouvernement Rwandais souhaite obtenir de ses partenaires pour une exécution effective et efficace de ses interventions dans le cadre de cette Consultation Thématique.

En dépit de l'appui précieux que lui apportent certains membres de la communauté internationale et certaines organisations internationales ou privées, que nous remercions solennellement ici, notre pays souffre encore un an et demi après le drame exceptionnel qu'il a vécu, d'une sensation de lenteur dans la mise en route des programmes pour lesquels les promesses d'aide avaient été faites lors des précédentes conférences.

Je souhaite que ces promesses se concrétisent maintenant le plus rapidement possible, prenant en compte le financement additionnel demandé.

Je vous remercie.

ANNEX IV

STATEMENT BY H.E. THE AMBASSADOR SHAHARYAR M. KHAN SPECIAL REPRESENTATIVE OF THE SECRETARY GENERAL FOR RWANDA

REPATRIATION, RESETTLEMENT AND SOCIAL REINTEGRATION

1. I bring to this Conference the Secretary-General Mr Boutros Boutros Ghalits support and good wishes in achieving its objectives.
2. The genesis of this meeting lies in the sudden inflow of refugees after the decision by the Government of Zaïre to forcibly repatriate Rwandan refugees. 14,000 refugees returned to Rwanda over a 5 day period and were smoothly and humanely settled on arrival. Less than 1% were detained. Although the decision on refoulement has been suspended, the prospect of a large number of refugees returning to Rwanda has become a reality. It was at this point that it was rightly appreciated that the over 1 billion dollars pledged to Rwanda at the UNDP Round Table needed to be channelled urgently towards preparations to receive a possible massive influx of refugees back to their homes. The conference on thematic consultations, therefore, addresses not only socio-economic issues but the central political question of the voluntary return of refugees to Rwanda.
3. After Zaïre had suspended refoulement, the High Commissioner for Refugees, Mrs. Sadako Ogata visited the region and galvanized the regional governments, donor countries and UN Agencies into overcoming the obstacles that have prevented refugee return. She found a "commonalty interest" for the voluntary return of refugees to Rwanda. Since her visit, intensive consultations in Tripartite Meetings have taken place with a view to persuading refugees to return home. A vitally important factor in this process is to prepare the communes where the refugees expect to return with adequate facilities for their resettlement and rehabilitation. This Conference aims, essentially, to address this issue so that Rwanda faces the prospect of massive refugee return with optimal preparation.
4. The Rwanda Government, in consultation with UNDP, have wisely selected the three main themes for the Conference: **Repatriation, Resettlement and Social Reintegration**. By the end of this year, the pace of repatriation itself is likely to be accelerated envisaging a significant return of 6,000 refugees per day. It is therefore necessary that all efforts and resources are harnessed towards meeting this target,

critically important institutions need to be rehabilitated so that the process of repatriation is safe, dignified and secure.

5. Much needs to be done to overcome the obstacles that have prevented refugees from returning home. The fear engendered in the minds of the refugees of persecution and violation of human rights must be countered by assurances given by Rwandan leadership being implemented on the ground -as in the case of the 14,000 forced repatriates. The President, made a public declaration during the visit of Mme Ogata on 5th September in which he assured returning refugees of justice and fundamental rights. These assurances need to be spread by information campaigns in the camps, by radio, (I am grateful to Government of Rwanda that Radio UNAMIR can now be heard in the camps) and by visits from recently returned refugees as also from Rwanda leaders. In his press conference yesterday, former President Carter was asked what his message to the refugees in Goma would be. His reply was that, he would tell them that it was safe to return.
6. Intimidation and co-ercion must also be controlled and there is vital need for an improvement in regional relationships to encourage the return of refugees. Sustainable development through effective cooperation between the Government of Rwanda, the UN Agencies and the donor countries is a vital part of this overall effort at achieving a voluntary return of refugees. Jointly, we are aiming at a supreme effort during the coming weeks at persuading the bulk of refugees to return home. This is a major effort in the search for peace in the region. UNAMIR is ready to play its small part in removing this sword of Damocles that hangs over our heads.
7. Your Excellencies, Ladies and Gentlemen, in January this year, the Geneva Round Table Conference succeeded in the pledging of around \$ 600 millions for Rwanda. In July, the Round Table Review successfully addressed the central issue of quick disbursement of these pledges so that, from a ratio of less than 10% in June, disbursement stands at 43% today. In this Conference, it is vitally important that flow of these funds be channelled in priority areas jointly agreed between the Government of Rwanda and the donor countries. I am sure that, given the existing goodwill and understanding on all sides, this task can also be successfully accomplished.
8. In conclusion, in wishing every success to the endeavours of this Conference I would like to pay warm tribute to the Government of Rwanda and the UNDP for their efforts in arranging the Conference. , .

ANNEX V

STATEMENT BY UNDP RESIDENT REPRESENTATIVE

On behalf of the UNDP Administrator, Mr. James Gustave Speth, and the Assistant Administrator, Mrs. Ellen Johnson Sirleaf, I wish to convey their deep respect and appreciation for the tireless efforts the Government of Rwanda continues to make towards national reconciliation, socio-economic recovery and rehabilitation.

As we will be devoting the next one and half days in discussing specific measures envisaged for the repatriation, reinstallation and reintegration of refugees as well as in support of the victims of the genocide and other vulnerable groups, I also wish to share with you my personal appreciation of the profound significance that this meeting has in enhancing the efficiency and effectiveness of the inter-dependent collaborative relationship that should exist between us, and in reconciling the different priorities attached by the Government of Rwanda and its partners in the international community.

Shortly after the successful Round Table Conference in Geneva ten months ago (in January 1995), many of the Government officials began to question the efficiency of the Round Table Process when they waited for the early arrival of promised resources. The relationship between the Government and the international community were strained as we all faced the complex procedures and rules, and then, the Kibeho and other security incidents referred to as reasons for postponement and even suspension of the disbursement of aid resources. The Mid-term Review Meeting held last July then proved highly useful for the Government and the donor community to examine together ways and means to improve the delivery of already pledged resources. This disbursement of aid resources, as Ambassador Khan indicated, increased within the following three months from 15 to 43 per cent of the total pledges made in Geneva, reaching \$ 260 million by the end of October 1995.

As we meet again in this same conference room (of the Hotel des Mille Collines) three months after the mid-term review meeting, it is no longer the issue of disbursement and delivery of aid resources as a whole that constitutes the primary concern of many of the participants. The Government has become familiar with the policies and procedures, while the donors have stepped up their efforts to fulfill their promises. The effectiveness of our collaborative efforts has emerged as our main concern -- the question now is how effectively we can reach an understanding, and how best we can mobilize and utilize aid resources for addressing specific needs of any particular groups in conformity with the overall paradigm of sustainable human development. In pursuit of this paradigm, our responsibility is not only to find efficient means to implement but also to ensure the

effectiveness and relevance of any specific programme such as the proposed Accelerated Plan of Action for the Repatriation, Reinstallation and Reintegration of Refugees for achieving the goal of national reconciliation and sustainable recovery of the country.

As we recognize this new concern and pursue the new paradigm, we should note that the new concern is felt individually and the new paradigm understood also differently according to the individual interest and the goal of each group.

For the donor community, the primary concern is how to unlock the present stalemate whereby nearly two million Rwandese refugees are still remaining in the neighboring countries, costing more than half a billion dollars a year, and also posing as a destabilizing factor in the Great Lakes Region. At the same time, the international community fears that if massive return of refugees takes place, many of returnees may be harassed or even imprisoned in detention centres already so overcrowded. Potential property disputes over scarce land and housing facilities may result in open disputes and even violent conflicts. Therefore, many international experts are convinced that proper functioning of the judicial system must be realized immediately at any cost.

For many of the Government officials, on the other hand, the return of refugees will be a welcoming major development but never be an impossible task they cannot handle. They are confident that they can easily repatriate, reinstall and reintegrate not just 6.000 but as many as 20.000 refugees a day, only if they had under their own control financial resources and material means with little problem. For the rehabilitation of the justice system, some officials may feel that it is their sovereign right to decide on when and how they can reactivate the judicial process, and only themselves should be responsible for deciding on how to spend aid resources. Yet, others in the Government find it alarming that so much resources are being diverted to assist the newly returning refugees and even for the defense of perpetrators of the genocide, while the victims of the genocide themselves and other vulnerable groups are left behind and almost totally ignored by the international community.

These different perception and appreciation of what is important and what needs to be done reflects the different values and importance attached to them by the Government, the donor countries and the international agencies. It is incumbent on all of us to reconcile the very differences that exist between us. The challenge before the Rwandese officials then is not so much to convince the international experts with the sovereign right to justify their decisions and actions, as to understand how the in-decisions and inactions are perceived by the international partners holding different values and principles. The international partners, on the other hand, need not only to understand the reasons for the

behaviors of Rwandese people, but more importantly to feel and appreciate their suffering and aspirations emphatically and emotionally.

This Thematic Consultation meeting, I find, presents a golden window of opportunity for the participants to engage in synergy, that is to value the differences -- the mental, the emotional, the psychological differences between us. And the key to valuing these differences is to realize that all of us see and understand events our own eyes and thought process. What I can see well with my own eyes and glasses you will not if you had to wear my glasses. Likewise I will not arrive at the exactly same conclusion and solutions you propose, unless I have to think and reason exactly the same way as you do.

As we will be engaged in dialogue today and tomorrow, let us respect the differences, build on strengths and compensate shortcomings. Let us subordinate old scripts and write a new one just as the Government has just done for the Accelerated Plan of Action. Then let us jointly review and discuss how best we can improve and implement it to meet the new requirements.

Instead of trying to defend the outdated concepts of "conditionality" and "sovereign right" to decide unilaterally on what cannot be achieved alone let us discover that mutual learning will produce more insights and solutions to our common problems. Let us realize that ultimately inter-dependence is a higher value than independence, and we can achieve more by listening to each other rather than blaming your partners for the tasks not accomplished.

To the bilateral donors and the international organizations we call upon you to apply the policies in a more flexible manner so that we can address immediately the real issues and problems that are confronting us, instead of insisting on rules and procedures established many years ago to respond to the need of different time and place.

To the Government officials, we urge you to concentrate on the immense task of rebuilding the country. Please do remember that the countries that have made most progress during the last 20 et 30 years are those countries whose leaders stayed at home and concentrated their efforts in the task of nation building. You know, deep in your heart, what counts most for your country. Let us put first thing first.

To those Government officials who wish to manage and control international agencies and nongovernmental organizations, we ask you not to conclude that all those agencies are just interested in securing humanitarian and development aid business for their own benefit. Let us develop a system together to monitor and increase their effectiveness and to maximize the benefit to the international NGOs and humanitarian agencies will not

automatically be made available to the Government if they leave the country. To conclude, let us remember that what happened before is important, but what will happen in future will be more important and it all depends on what happens between us.

Mr. Prime Minister, I thank you for the enlightened decision you have made to convene this Thematic Consultations for it signifies the will of the Government of Rwanda to bring about the synergy among all partners who have come from all corners of the world with the goals and aspirations they share with the people of this country to realize national reconciliation and sustainable recovery of this beautiful country of Rwanda.

Thank you.

ANNEXE VI

EXPOSE DU MINISTRE DU PLAN

PLACE DU PROGRAMME DE RAPATRIEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE DANS LE PROCESSUS DE RECONCILIATION, DE REHABILITATION ET DE DEVELOPPEMENT

Permettez-moi de revenir près de cinq mois en arrière, aux propos que nous avons tenus à l'ouverture de la Revue à mi-parcours du Programme adopté par la Conférence de la Table Ronde. Nous disions que "Nous ne saurions trop souligner que le Gouvernement Rwandais souhaite dorénavant se placer dans une perspective de reprise du développement. La réconciliation nationale, que les hommes de coeur appellent de tous leurs voeux, ne sera possible que dans un contexte où chaque rwandais et chaque rwandaise aura sa place, contribuera au développement de la nation et recueillera les fruits de l'effort commun. La réconciliation est au bout de cette démarche, on ne peut exiger qu'elle la précède artificiellement. Dans ce contexte, nous accordons une importance majeure au "Plan d'Action pour la réintégration des réfugiés et personnes déplacées".

Le Gouvernement Rwandais vous a soumis ce Plan d'action pendant la Revue à mi-parcours et vous l'avez apprécié. Quelques-uns des pays amis et des organisations que vous représentez se sont engagés à le soutenir et certains sont déjà fort avancés dans la mise en oeuvre de leur contribution. D'autres cependant manifestent encore une attitude attentiste.

Depuis lors, la petite crise qui a éclaté en août dernier au Zaïre avec l'expulsion de quelques milliers de nos compatriotes qui s'y trouvaient réfugiés, a fait l'effet auprès de la Communauté Internationale d'un signal d'alarme et ses membres ont compris, croyons-nous, qu'il n'est plus temps de tergiverser, si nous voulons éviter une crise majeure. Pour le Gouvernement et le peuple rwandais, le retour accéléré de la nouvelle diaspora ne constituerait pas une catastrophe. Au contraire, il permettra à notre pays de reconstituer son tissu social et économique, et de tourner la page sur la période la plus sombre de son histoire.

Nous vous remercions d'avoir accepté de réfléchir avec nous pendant ces deux journées sur les meilleurs moyens d'atteindre nos objectifs communs, communs puisque nous partageons les mêmes préoccupations. Au moment où nous commençons nos travaux, permettez-moi de vous faire part de mes propres réflexions sur les conditions de succès du rapatriement et de la réinsertion.

Même si pour des raisons pratiques évidentes, nous avons nous-mêmes présenté en janvier à Genève un programme en plusieurs composantes, parmi lesquelles un Programme de Rapatriement et de Réinsertion, il importe absolument d'éviter de considérer que le peuple rwandais est fragmenté en deux parties, l'une à l'extérieur, l'autre au pays. Nous avons élaboré un seul programme, pour la réconciliation, la réhabilitation et le développement. Ce programme doit poser les bases du redressement de l'économie, seul susceptible d'assurer le développement durable dans un Rwanda réconcilié

Il est bien évident que toutes les actions de reconstruction et de développement que nous prévoyons dans le cadre de ce programme peuvent et doivent concourir à la réintégration de nos compatriotes momentanément réfugiés à l'extérieur et à l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées revenues chez elles, des réfugiés revenus au pays et des populations vulnérables en général.

L'objet de la présente réunion n'est pas de répéter l'exercice que nous avons fait ensemble en juillet à la Revue à mi-parcours et de dresser un bilan du Programme de Réhabilitation. Toutefois, il est bon d'en dire quelque mots, puisque aussi bien le programme de rapatriement et de réinsertion constitue pour nous et, nous l'espérons pour vous aussi, une composante prioritaire.

Vos pays et vos institutions ont manifesté leur intention de consacrer au cours des deux ou trois prochaines années, l'équivalent de plus d'un milliard de dollars à la reconstruction et au développement du Rwanda, dont environ un tiers sous forme de crédit et deux-tiers de subventions. Sur ce montant, 730 millions sont aujourd'hui engagés.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que la distribution des fonds engagés en faveur de la réhabilitation proprement dite (c-à-d en dehors de l'aide financière et des opérations de rapatriement) ne favorise pas l'équilibre nécessaire entre les secteurs productifs et les secteurs administratifs et sociaux. Sur un total engagé de 484 MUS \$, les secteurs sociaux représentent à ce jour 25 % des projets et l'appui à l'administration 12, alors que les secteurs productifs ne comptent que pour 29 % - dont seulement 9 pour l'industrie, l'artisanat et le commerce. Il est vrai que la réhabilitation et le développement des infrastructures, générateurs d'emplois, interviennent pour 34 %. Si l'on tient compte des 125 millions de dollars qui ont transité en 1995 par les Agences internationales et les ONG dans le cadre de l'aide humanitaire, mais sont fournis en fait par des bailleurs bilatéraux, l'excessif gonflement des dépenses sociales et humanitaires se trouve aggravé. Il en résulte une dispersion des ressources au détriment du financement du développement durable.

Le programme de rapatriement et de réinstallation des réfugiés ressort de l'ensemble des secteurs, puisqu'il inclut, à côté d'opérations à caractère social et humanitaire, des actions

de réhabilitation, de construction et d'appui à la production. Mais à ce jour, à peine 70 MUS \$ ont été engagés en faveur de ce sous-programme, soit moins du tiers de ce qui nous paraît nécessaire. Les volets d'appui à la production de ce sous-programme (appui aux PME, crédit, pôles de développement, activités agricoles et d'élevage, etc...) sont d'ailleurs particulièrement sous-financés.

Le Gouvernement, à l'écoute de la population, sait ce qu'elle éprouve. Cette population, à 90 % rurale et à 80 % composée de femmes et d'enfants, attend encore, dix-huit mois après les tragiques événements d'avril 1994 et dix mois après la Conférence de Genève, que se concrétisent physiquement sous ses yeux et à son profit les promesses qui lui ont été faites de soutenir les efforts remarquables qu'elle a elle-même consentis pour la reconstruction.

Le Gouvernement reconnaît et apprécie l'aide que lui apporte la Communauté Internationale, soit directement, soit au travers des Agences Internationales et des ONG. Cette aide lui a été et lui est toujours précieuse. A la lumière de l'expérience acquise depuis la Conférence de Genève, le Gouvernement aimerait cependant proposer à ses partenaires de modifier quelque peu la logique de leurs interventions et d'en discuter avec eux dans le cadre du deuxième Groupe de travail. Le Gouvernement recommande:

- que toute aide s'inscrive dans le cadre du programme de réhabilitation et de développement, d'ailleurs approuvé par la Communauté Internationale à la Table Ronde, avec une attention particulière au Programme de réinsertion dont la finalisation conditionne la réconciliation et la paix intérieures,
- qu'un équilibre soit respecté entre les composantes du programme (notamment entre la promotion des activités productives et les actions en faveur des secteurs sociaux),
- que les procédures de mise en oeuvre soient accélérées et assouplies,
- que les Agences spécialisées remplissent leur mandat en assistant directement le Rwanda dans la mise en oeuvre de ce programme en renforçant la capacité nationale d'identification et de formulation, afin d'accélérer la mobilisation des fonds disponibles plutôt que de les disperser,
- qu'une transparence plus grande soit instaurée dans la mise en oeuvre des aides indirectes.

Dans cet esprit et afin d'optimiser l'utilisation des ressources mises à la disposition du Rwanda, le Gouvernement propose la création d'un Fonds International pour la Réhabilitation et la Reconstruction. Ce Fonds serait alimenté par diverses sources et

rassemblerait des ressources qui ont été jusqu'à présent souvent dispersées, notamment quand elles étaient fournies par des donateurs, publics ou non, non représentés dans le pays. Le Fonds serait co-géré paritairement par les représentants du Gouvernement et ceux des bailleurs de fonds.

Nous avons souvent émis le vœu que face aux circonstances exceptionnelles que traverse le Rwanda, réponde une stratégie tout aussi exceptionnelle. Nous espérons que les débats qui animeront ces deux journées contribueront à la définition de cette stratégie.

ANNEXE VII

EXPOSE DU MINISTRE DE LA JEUNESSE **ET DU MOUVEMENT ASSOCIATIF**

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES GROUPES VULNERABLES

Aujourd'hui, le Gouvernement rwandais fait toujours face aux problèmes socio-économiques sans précédent résultant des événements tragiques qui ont endeuillé cette nation. La guerre et le génocide qui ont pris fin en juillet 1994 ont laissé derrière eux des victimes dans tout le tissu social du Rwanda.

Ce sont les groupes vulnérables de cette nation qui ont été parmi les plus frappés. Cette vulnérabilité ne se remarque pas seulement parmi les nouveaux et les anciens réfugiés, mais aussi parmi les survivants de la guerre et du génocide. Ceci se manifeste dans la forme d'instabilité socio-économique, de l'insécurité sociale et d'autres effets tels que le traumatisme et une dissolution complète des familles. Les plus grandes victimes sont surtout les enfants, les femmes, les vieillards et les handicapés. Les groupes vulnérables se répartissent en 7 catégories:

1. les veufs et veuves de la guerre et du génocide;
2. les familles mono-parentales, les familles d'accueil et celles dirigées par les adolescents;
3. les enfants non-accompagnés;
4. les jeunes et vieilles femmes traumatisées, les enfants et les adolescents;
5. les femmes et les enfants en prison;
6. les enfants-soldats;
7. les handicapés et les démunis.

Pendant le génocide d'avril-juillet 1994, plus de 90,000 enfants dont 40,000 au Rwanda ont perdu leurs parents ou en ont été séparés. En moyenne, 90% ont vu les massacres alors que 42% ont perdu tous leurs parents (père et mère). On estime qu'à peu près 50,000 enfants non-accompagnés âgés de 2-16 ans doivent probablement rentrer au Rwanda avec le flux des réfugiés qui sont encore en dehors du pays. Il faut se préparer pour accueillir un tel groupe vulnérable.

Le groupe ci-haut s'ajoute aux autres milliers d'enfants non-accompagnés qui sont déjà dans le pays. On estime que 7% de ceux-ci sont âgés de 2 ans, 22% sont âgés de 3 à 5 ans, 44% de 6 à 12 ans, 18% entre 13 et 15 ans alors que seulement 6% dépassent 16 ans d'âge. Il faut noter que plus ou moins la moitié des enfants non-accompagnés sont en âge de scolarisation. Ceci mérite une attention particulière.

Le pays fait face au problème du très grand nombre d'orphelins. Certains ont eu la chance de trouver des familles d'accueil, les autres sont dans des Centres pour les enfants non-accompagnés, les autres languissent dans les rues dans les villes, alors que les autres se sont trouvés dans une situation difficile où ils sont devenus chefs de famille. Pour illustration, dans la Commune de Nyakizu, Préfecture de Butare, nous avons 69 enfants chefs de familles.

L'autre groupe vulnérable est celui des femmes. A part leur expérience du génocide, la majorité des victimes sont des victimes du viol et ont vu la destruction de tout ce qu'elles avaient accompli par un travail dur. Ceci a provoqué un traumatisme de la majorité d'entre elles. Quelques-unes parmi ces femmes ont eu des enfants non-désirés et sont des victimes possibles du SIDA. Les efforts immédiats pour conseiller un tel groupe vulnérable sont d'une grande priorité.

Le pays fait face à d'autres groupes vulnérables. Ceux-ci comprennent: les anciens réfugiés qui sont rentrés après la guerre, les réfugiés récents qui sont en train d'être rapatriés et les survivants qui sont restés dans le pays dans un dénuement complet.

Il y a à peu près 50,000 veuves et un nombre inconnu de veufs (un projet pour les identifier est en cours).

De même que les réfugiés sont reçus et réinstallés, le même effort doit être dirigé au soutien et à la réhabilitation de la population démunie existante. Il faut noter qu'avec le flux des réfugiés qui entrent, les conditions de ceux qui sont déjà dans le pays va probablement empirer. Spécialement les groupes vulnérables.

Les objectifs du Gouvernement

Tel qu'il a été annoncé en janvier dernier lors de la Table Ronde de Genève, l'objectif reste celui de faciliter et promouvoir la réinsertion économique, psychologique et l'intégration sociale des groupes les plus vulnérables, de manière qu'il y ait une éradication rapide de leur vulnérabilité par:

- a) la réintégration des familles vulnérables;
- b) la résorption socio-économique des enfants non-accompagnés;
- c) la promotion d'un traitement socio-psychologique des personnes traumatisées;
- d) le renforcement de la protection juridique des groupes vulnérables;

- e) la promotion de la réintégration socio-économique des personnes handicapées;
- f) le développement de politiques intégrées à long terme qui garantiront l'assistance convenable pour soutenir la réintégration des groupes vulnérables;
- g) la promotion du bien-être et de l'intégration des enfants-soldats démobilisés.

Réalisations à ce jour

Dans une période d'une année, les ministères sociaux avec l'aide de la Communauté Internationale ont pu réaliser:

- le placement de près de 10,000 enfants non-accompagnés dans les centres;
- la fourniture de l'assistance en aliments et programmes nutritionnels aux enfants nonaccompagnés;
- l'intervention pour une révision légale des droits des enfants et des femmes ainsi que leur protection;
- la réunification de 10,848 enfants avec leurs familles;
- la création centre pour traumatisés où à peu près 74,000 enfants ont été traités;
- la démobilisation de 2,600 enfants-soldats;
- la conduite des études extensives et recherches en vue d'identifier les groupes vulnérables;
- l'assistance aux familles d'accueil;
- l'intervention en faveur des femmes et des enfants en prison;
- l'assistance aux familles vulnérables dans le domaine de l'agriculture, du petit commerce et de l'élevage.

Il est important de noter que les réalisations ci-haut sont comme une goutte dans l'océan. Beaucoup reste à faire, avec l'aide de la Communauté Internationale.

Plan d'action pour 1996

Le plan d'action qui doit être accéléré devra se baser sur la promotion de la réinstallation, la réintégration psychologique, économique et sociale des groupes vulnérables de manière que leur vulnérabilité soit rapidement éradiquée et ceci par:

- une identification des enfants non-accompagnés, des familles d'accueil et autres groupes vulnérables ;
- une information aux groupes vulnérables sur l'assistance disponible dans leurs communes d'origine;

- des solutions aux familles et enfants qui ne peuvent pas vivre seuls dès leur retour au Rwanda;
- une intégration des anciens groupes vulnérables pour leur développement économique d'auto-suffisance;
- un enregistrement des enfants non-accompagnés et une circulation d'information dans le but d'assurer une réunification rapide avec leurs familles.

Le Gouvernement Rwandais tout en réitérant sa reconnaissance envers la Communauté Internationale pour sa générosité envers les plus démunis et les plus défavorisés de notre pays, lance un nouvel appel pour une plus forte mobilisation en vue d'un soutien toujours agissant.

ANNEX VIII

STATEMENT BY THE REPRESENTATIVE OF UNHCR RWANDA

The Office of the United Nations High Commissioner for Refugees which I represent in Rwanda would like first of all to congratulate the Government of Rwanda for organizing this Thematic Consultation which constitutes for us an important exercise in that the themes which will be dealt with in the next few hours will offer us once more an occasion to reflect with our partners the important subject of the repatriation of Rwandese refugees and their resettlement in Rwanda.

Among the three principal themes whose main focus have just been presented to us by their Excellencies the Minister of Planning, the Minister for Rehabilitation and Social Integration, the Minister for Youth and Associative Movements, Repatriation remains the one which draws a lot of our attention, although, we pay equally important attention to the issues of resettlement of refugees and the assistance to be provided to the vulnerable groups.

Since resuming its activities in Rwanda back in July 1994 to date, UNHCR has always sought ways of assisting the Government to achieve the following objectives:

1. Create conditions inside Rwanda more conducive to accelerated repatriation;
2. Increase the absorption capacity for returnees in the areas of origin;
3. Assist the "old caseload" returnees to settle on new land provided by the Government.

UNHCR remains convinced that the only durable solution for the 1.700.000 Rwandese refugees in neighbouring countries is their voluntary repatriation in safety and dignity.

The large presence of refugees in Burundi, Tanzania and Zaire has provoked a major security problem. While the countries of asylum have expressly stated they can no longer afford to carry the burden, unorganised and forced return could pose a serious security threat. For the international community it is becoming increasingly difficult to provide the necessary support for maintaining 1.700.000 refugees. That's why UNHCR considers this subject to be of immense importance. In close cooperation with the line Ministries directly involved in the repatriation/resettlement activities, UNHCR will increase its efforts to accelerate and the return of refugees to their areas of origin through the provision of transport, regular monitoring of returnees, provision of material assistance in the transit centres, the distribution of "takehome kits" of non-food items as well as two-months of basic food rations provided by WFP, the distribution of seeds and hoes, the identification and provision of additional assistance to vulnerable groups.

The intervention of the Government and UNHCR will continue to rely heavily on the financial support of the donors, the continuous participation of institutions such as ECHO and EU, the UN agencies, intergovernmental organisations and NGOS implementing partners.

All this is being done in the context of the assurances given by the Government and particularly the statement made by His Excellency President Bizimungu on 5 September 1995 reiterating the Government's unflinching determination to do everything possible to enable the safe return of all Rwandese refugees without preconditions and to ensure every Rwandese enjoys equal right to citizenship and protection by the Government.

These fundamental principles have been affirmed today by His Excellency the Prime Minister and Minister for Rehabilitation and Social Integration. UNHCR has worked very closely with the Ministry of Rehabilitation and Social Integration in drawing the Government's Plan of Action for Repatriation whose main aspects will be discussed later this afternoon. I shall, therefore, spare the details for the Distinguished Delegates present with us here today. But let me nevertheless emphasize the excellent work accomplished within the framework of the Tripartite Commissions, the last of which brought together delegates from Burundi, Rwanda and UNHCR representatives from Burundi and Rwanda. The work of The Tripartite Commissions, the cross-border fact-finding and confidence-building visits and the mass information campaign are compliment to the financial, technical and logistical support offered by UNHCR in its endeavours to encourage and accelerate repatriation.

As regards resettlement and reintegration in Rwanda, UNHCR will carry out a number of activities in the areas of origin of the refugees to improve living conditions and to increase the absorption capacity in the communes. This will include the support of community-based rehabilitation of water, health, education and other activities benefiting returnees and populations affected by the 1994 events. Implementation of these Quick Impact Projects (QIPs) will be done mainly through NGOs. Since UNHCR is not a development agency, its rehabilitation programmes will require close cooperation and interface between the relevant line ministries and development agencies. In view of the large number of houses destroyed during the events of 1994, the provision of shelter material to the affected population and construction of shelter for the most vulnerable groups, such as the survivors of the Genocide, will form an important component of the returnee programme. To ensure that UNHCR funded projects are successfully implemented, the Agency has signed sub-agreements with the Ministry of Rehabilitation and other Ministries directly involved in the repatriation/resettlement activities. This contributes to the institutional capacity building of the said Ministries.

Another important feature of UNHCR programmes in Rwanda is targeted towards what is collectively referred to as the "old caseload". It should be remembered that some three-quarters of a million "old caseload" refugees have returned to Rwanda since May 1994. UNHCR will provide limited quantities of shelter materials to families which choose to settle on rural land provided by the Government and will also support community based projects in agriculture, afforestation, livestock development, water, health and school construction. To this end, and in accordance with the provision of the Protocol of the Arusha Agreement, UNHCR's role will be catalytic and the government, bilateral donors, UN agencies and development NGOs will all be involved in the settlement exercise.

On the issue of vulnerable groups, UNHCR wholly subscribes to the Government views that immediate action is required for the people in question. Within the UNHCR Office in Kigali, there is a regional support unit for non-accompanied and orphan children. Besides the formulated assistance programmes, UNHCR, in close cooperation with UNICEF, ICRC, Save the Children and some other agencies undertakes family reunification for children separated from their parents during last year's tragic events.

Before concluding, we would like to thank all those who have participated directly or indirectly in the organization of this Thematic Consultation. We hope that the informative debates which are coming up this afternoon will lead to useful recommendations and that such recommendations will help donor countries to make additional assistance funds available to the Government of Rwanda.

I thank you for your attention.

ANNEXE IX

ALLOCUTION DE Mr. DAN TOOLE, REPRESENTANT DE L'UNICEF AU RWANDA

C'est un honneur pour moi que de pouvoir m'adresser aujourd'hui à cette assemblée réunie dans le cadre de la Consultation Thématique sur le Rapatriement, la Réinstallation et la Réintégration Sociale.

Je suis particulièrement reconnaissant au Gouvernement de la République Rwandaise de montrer à nouveau, à l'occasion de cette conférence, son engagement à trouver des solutions appropriées et durables à la condition de ce que l'on appelle, un peu froidement dans le jargon technique, les "groupes vulnérables". C'est, en effet, à ma connaissance un acte très rare, qu'un Gouvernement, quel qu'il soit, décide d'élaborer en un délai aussi rapide, un plan d'action cohérent en faveur des groupes vulnérables et qui s'intègre dans un programme de politique générale, et je fais ici allusion, bien sûr, au Programme de Réconciliation Nationale et de Réhabilitation Socio-Economique présenté par le Gouvernement à Genève en janvier dernier.

Cette volonté doit être ici saluée.

Si je me réjouis de cette volonté du Gouvernement de prendre en compte, à part entière, les problèmes spécifiques de ces "groupes vulnérables", je dois malheureusement constater que ces actions sont combien justifiées par la situation actuelle. Il est inutile de rappeler ici ce qu'ont enduré les hommes, les femmes et les enfants du Rwanda lors des tragiques événements de l'année passée. Les effets du génocide et de la guerre se sont, en effet, traduits par l'apparition sur des échelles très importantes, de catégories qu'il faut bien qualifier d'"exceptionnelles" de groupes vulnérables; ce sont les veufs et veuves, ce sont les enfants non accompagnés, ce sont encore les personnes traumatisées, les jeunes filles et femmes violées, les handicapés. Ce sont aussi les enfants qui ont été incorporés dans l'armée, et les femmes et enfants qui sont aujourd'hui emprisonnés ou détenus, accusés d'avoir participé aux massacres.

Bref, c'est bien tout le tissu social du pays qui se trouve aujourd'hui, et durablement sans doute, profondément déchiré par la tragédie de l'année dernière. Je voudrais ici souligner qu'après une telle tragédie, le Rwanda mérite et a besoin de notre soutien, sur une grande échelle et à long terme.

Dés la fin de la guerre, le Gouvernement à travers notamment ses Ministères sociaux, et avec des moyens parfois très réduits en personnel qualifié, en matériel et équipements essentiels -lourd héritage là encore de la guerre- a essayé de répondre aux énormes défis que représentaient les besoins sans précédents d'une société encore fraîchement marquée des séquelles du chaos et de la violence.

Aujourd'hui, après plus d'une année de travail, le Gouvernement, avec le soutien de la Communauté Internationale, a d'ores et déjà obtenu des résultats significatifs, comme cela a été souligné par Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif. Le nombre d'enfants non accompagnés vivants dans des centres qui dépassait les 13,000 au début de l'année est en constante réduction et s'établit aujourd'hui sous les 10,000, témoignant ainsi de la réussite progressive des longs efforts entrepris par les différents intervenants (Gouvernement, CICR, UNICEF, HCR, SCF/UK et d'autres ONGs) dans le domaine de la réunification familiales. Des programmes d'assistance aux familles vulnérables et aux familles d'accueil ont été mis en oeuvre. Par ailleurs, plus de 2,500 enfants-soldats ont été déjà démobilisés dans le cadre d'un accord entre le Ministère de la Défense, le Ministère de la Réhabilitation et de l'Intégration Sociale et de l'UNICEF, un Centre National pour le Traumatisme a été établi à Kigali, sous la direction de plusieurs Ministères sociaux, dans l'optique de favoriser la réintégration psychosociale des femmes et enfants traumatisés; Enfin, une révision majeure du statut juridique de l'enfant et de la femme est en cours au niveau des Ministères techniques pour assurer une meilleure protection de leurs droits.

L'UNICEF est heureux d'avoir été associé depuis la fin de la guerre aux efforts entrepris par le Gouvernement pour répondre, avec d'autres, aux besoins urgents des personnes les plus vulnérables. L'UNICEF a ainsi orienté son assistance sur plusieurs axes:

1. Tout d'abord, l'UNICEF a offert une assistance humanitaire d'urgence, aux personnes les plus vulnérables, femmes et enfants d'abord, dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation de base, du soutien psycho-social, et de l'approvisionnement en eau, que ces personnes soient déplacées ou rentrant au pays à l'issue de la guerre ou se trouvant encore réfugiées à l'extérieur du pays.
2. Depuis le début de la crise rwandaise, l'UNICEF a souligné l'importance de renforcer aussi les capacités nationales en concentrant son appui sur les structures sociales essentielles qui couvrent pour la survie, la protection et le développement de l'enfant et de sa mère. Un appui substantiel a ainsi été fourni aux échelons centraux et décentralisés de l'État Rwandais. Cette assistance s'est aussi déployée au niveau des communautés et des familles, de manière à ce que l'ensemble des structures sociales, de la plus complexe à la plus simple, puissent répondre, à leurs manières, aux besoins fondamentaux des individus

les plus démunis et les plus fragiles dans la société et qui donc, nécessitent une attention particulière: les enfants et les femmes du Rwanda.

De ce fait, l'UNICEF apprécie d'avoir pu être associé, avec ses autres partenaires, agences du Système des Nations Unies et ONGs, à des initiatives importantes du Gouvernement en faveur des enfants non accompagnés et des enfants traumatisés, des enfants soldats, des familles vulnérables, des femmes et des enfants en prison ou encore de la révision du statut juridique de la femme et de l'enfant. Néanmoins, comme il l'a été indiqué par Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif, le travail qui reste à faire est énorme.

Aussi, lorsqu'assez récemment, le Ministère du Plan, a demandé à l'UNICEF de soutenir les travaux des différents Ministères sociaux, sous la coordination générale du Ministère de la Famille et de la Promotion Féminine, pour élaborer un "Plan d'Action en faveur des Groupes Vulnérables" dans le cadre de la conférence thématique, nous nous sommes sentis honorés de cette confiance.

Nous nous sommes, par ailleurs, réjouis de cette initiative du Gouvernement qui constitue un pas important vers une coordination efficace des activités à caractère social. Cette initiative répond ainsi à un besoin que nous avons souligné, avec nos partenaires, lors de la Revue à mi-parcours

Nous avons essayé de remplir notre rôle de facilitateur au mieux de nos capacités. J'espère que ce travail collectif du Gouvernement et les actions qu'il propose de conduire, susciteront des débats fructueux lors de cette conférence, et cela notamment au niveau des ateliers.

Les tâches qui restent à accomplir pour extirper durablement les groupes vulnérables de leur condition sont proportionnelles à l'amplitude de la souffrance engendrée par les événements de 1994.

Aussi, le rapatriement volontaire -que nous souhaitons tous- dans les mois voire les semaines qui viennent, d'un grand nombre de rwandais vers leur pays, ne pourra s'effectuer qu'avec le plein soutien de la communauté internationale. Sans cette assistance, la réinstallation et la réintégration harmonieuse et durable de tous les citoyens rwandais, et notamment des personnes les plus vulnérables, dans la nation et la société, risqueraient de se voir compromises et pourraient ainsi hypothéquer les efforts déjà engagés par le Gouvernement avec l'assistance de ses partenaires.

Le document sur les groupes vulnérables (Thème C) a été établi rapidement afin de vous donner une idée des problèmes majeurs auxquels doivent faire face la population

rwandaise. Je soulignerai qu'il reste encore du travail à faire pour bien détailler ces besoins, travail qui doit être fait en grande partie dans les ateliers de cet après-midi. Les montants requis pour soutenir les groupes vulnérables ont été indiqués seulement pour certains projets. Les budgets détaillés pour couvrir la totalité des besoins restent toujours à préciser.

Dans ce contexte, l'UNICEF, comme par le passé, est prêt à continuer à soutenir les efforts du Gouvernement pour renforcer la capacité d'accueil des structures sociales et pour trouver des solutions durables aux problèmes qui affectent les personnes vulnérables. L'UNICEF compte intervenir dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et l'assainissement et de l'éducation. Un accent important sera mis sur l'appui aux programmes nationaux pour les groupes vulnérables identifiés dans le document du groupe "C".

Nous espérons que cette conférence et les plans d'actions qui seront discutés pendant ces deux jours bénéficieront d'un appui substantiel de la part de la communauté internationale.

Ce n'est qu'à travers un tel appui que nous pourrons, tous ensemble, répondre aux énormes besoins de la population du Rwanda.

Je vous remercie.

DECLARATIONS DES BAILLEURS

N. B.: Ne sont reprises que les déclarations communiquées au Secrétariat de la Consultation; les textes des déclarations des représentants de la France, du Japon et de la Banque Mondiale ne lui sont pas parvenus.

ANNEXE X

DECLARATION DE LA BELGIQUE

Permettez-nous tout d'abord de saluer la qualité des débats souvent très intéressants auxquels nous avons pu assister jusqu'à présent et qui ont contribué à une meilleure compréhension des problèmes liés au rapatriement, à la réhabilitation et à la réinsertion sociale.

Le Gouvernement belge a, dès novembre de l'année passée, mis l'accent sur la nécessité d'une stratégie du retour des réfugiés. La question des réfugiés nous était et continue à être un facteur puissant d'instabilité dans la région des Grands Lacs et cause de nouveaux conflits potentiels. Déjà l'année passée le Gouvernement Belge envisageait la conjonction nécessaire des efforts des pays d'origine et de la communauté internationale afin de trouver une solution à ce problème. Cette analyse et cette approche ont été à la base du plan d'action de Bujumbura, qui reste la base intellectuelle pour une solution cohérente et équitable de la question des réfugiés mais dont on regrette la mise en pratique que très partielle.

Le groupe de travail A a examiné les obstacles au retour des réfugiés et les problèmes liés au retour massif: il y a l'intimidation dans les camps, la désinformation. Il y a également l'appréhension ou la peur pour les arrestations, les prisons, l'absence de mécanismes judiciaires. Il y a enfin des questions sérieuses sur le statut concret des biens et de la propriété. Une politique claire et une application transparente dans ces domaines enlèverait beaucoup de doutes, pour ne pas dire des excuses au non retour. La Belgique contribuera 1 million \$ pour les groupes vulnérables en prison.

Pour ce qui concerne le groupe C, quelques micro interventions sont déjà en cours et les travaux du groupe C permettront de mieux cibler nos actions ensemble avec les autorités rwandaises concernés.

Pour ce qui concerne le thème B concernant la réhabilitation, la Belgique, depuis l'année passée, a été disponible pour contribuer massivement et concrètement à la solution de ce problème de rapatriement et de la réinsertion de tous les réfugiés en prenant en même temps en compte les intérêts des groupes de la population rescapée. Le plan d'action du Ministère du Plan et du Ministère de la Réhabilitation, présentée lors de la réunion de mi-parcours de la Table Ronde à Kigali, au mois de juillet 1995, nous a fourni l'occasion pour entamer rapidement des négociations avec le Gouvernement Rwandais en vue de

définir un projet significatif. Une mission d'instruction vient de séjourner deux mois dans le pays et vient de présenter aux deux Gouvernements les lignes et modalités d'un projet visant à relancer les activités socio-économiques d'une grande zone au sud-est de Butare. Il s'agit de la zone 4 dans le Plan d'Action. Un arrangement spécial devrait être signé sous peu qui mettrait définitivement le projet sur les rails.

Sans entrer dans les détails, je voudrais souligner quelques caractéristiques de ce projet: il s'agit d'un montant élevé: 10 millions de dollars, dont les décaissements commenceront sous peu. Le projet s'inscrit dans un plan d'action présenté par les autorités rwandaises qui ont participé à tous les stades à l'identification des objectifs et des stratégies pour les réaliser. Les populations locales ont été largement consultées ainsi que les réfugiés au Burundi qui proviennent de cette région. Le Projet de relance concerne une série de communes qui sont lieux d'origine d'environ 60 % des réfugiés rwandais maintenant au Burundi. Il faut bien entendu espérer que la relance socio-économique dans ces communes sera un facteur puissant de retour pour ces réfugiés.

Ce projet sera réalisé en coopération bilatérale directe. Une équipe belgo-rwandaise sera constitué dans les semaines à venir. C'est une méthode différente de celle des Pays-Bas.

Les entretiens qu'a eus le Secrétaire d'État Belge à la Coopération lors de sa visite il y a un mois au Rwanda, avec les autorités et avec des groupes vulnérables ont amené le gouvernement belge à envisager des actions complémentaires mais substantielles. Ces actions complémentaires, pour un montant de 3,3 millions de dollars, porteront sur des projets de viabilisation de sites de logement urbain, qui bénéficieront surtout aux anciens réfugiés. Un projet de un million de dollars concernera la ville de Butare, 1,3 million la ville de Kigali et un million à l'amélioration des conditions de détention de groupes vulnérables actuellement en prison. Ces derniers projets seront financés par l'intermédiaire du Fonds Fiduciaire des Nations Unies.

La Belgique entend contribuer, par la réalisation de ces projets qui visent la campagne et la ville, les anciens et nouveaux réfugiés ainsi que les rescapés, concrètement au retour des réfugiés et à la reconstitution du tissu social par la relance économique. A terme, le développement économique est en effet le seul facteur durable pour la réconciliation.

ANNEXE XI

DECLARATION CANADIENNE **DE M. L'AMBASSADEUR BERNARD DUSSAULT**

Le Canada tient d'abord à remercier le Gouvernement Rwandais pour son invitation à participer à cette consultation thématique sur le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion sociale.

L'accueil des rwandais a été chaleureux et amical. C'est toujours d'ailleurs avec un grand plaisir que je viens au Rwanda.

Je voudrais féliciter les organisateurs de ces journées pour la professionnalisme de leur travail. Je tiens tout particulièrement à souligner la qualité des documents qui nous ont été remis par le Ministère du Plan.

Les progrès accomplis par les autorités rwandaises depuis maintenant près de 18 mois, nous rassurent sur leur volonté et leur capacité de réaliser l'essentiel des intentions exprimées lors de la formation du gouvernement, le 19 juillet 1994, et d'assurer la transition vers un développement durable. Ces intentions avaient d'ailleurs été reformulées très clairement lors de la table ronde qui réunissait les bailleurs de fonds à Genève en janvier 1995.

Dès la fin de la guerre, le Gouvernement Canadien comme d'ailleurs la grande majorité des membres de la communauté internationale, avaient conclu à la nécessité de faire revenir dans les meilleurs délais, tous les rwandais chez eux afin d'assurer paix et sécurité, tant au Rwanda que dans les pays voisins; toute la stratégie canadienne était basée sur le retour des réfugiés. A la table ronde de Genève le Canada avait engagé 18 millions de US \$ et notre contribution directe aux efforts en matière de rapatriement des réfugiés s'est élevé à 9,4 millions \$ depuis avril 1995 dont 2,15 millions \$ ont été affecté au CICR pour les initiatives auprès des prisons et pour son programme humanitaire.

Plus récemment, le Canada avait fondé beaucoup d'espoirs dans la mise en place par le Haut Commissariat pour les réfugiés d'un plan de rapatriement de 6.000 à 8.000 réfugiés par jour. Ce programme a été très loin de répondre à nos attentes, en moyenne moins de 200, je dis bien moins de 200 réfugiés par jour.

C'est dans ce contexte de non performance que nous nous inquiétons aujourd'hui. A la lecture du document intitulé "Plan d'Action Accéléré" nous lisons en page 2: "L'appui

logistique au rapatriement sera assuré par le HCR selon son mandant international". Ce dernier a appuyé le MINIREISO pour l'élaboration d'un plan de contingence sur la base de 10,000 réfugiés par jour. Nous souhaiterions que cette fois-ci soit la bonne.

Le Canada croit toujours que la paix et la sécurité du Rwanda passent par le retour des réfugiés. C'est pourquoi dans le cadre de ses programmes, le Canada entend s'associer à la réalisation des initiatives mises en avant lors de la première journée de la Consultation thématique. Pour chacun des thèmes débattus, la contribution canadienne pourrait prendre la forme suivante:

1. Thème A: Rapatriement, conditions et organisations

- L'aide au rapatriement via le HCR
- L'appui à la police communale au niveau des centres de transit via les organismes appropriés.

2. Thème B: L'assistance humanitaire

3. Thème C: L'appui à la démobilisation des enfants soldats

Nous souhaitons recevoir dans les plus brefs délais les demandes des organismes appropriés. Le Canada espère que ces initiatives contribueront d'une manière tangible au succès du Programme sur le rapatriement, la réinstallation et réinsertion sociale.

Je vous remercie.

ANNEXE XII

INTERVENTION DE LA COOPERATION ITALIENNE AU RWANDA

Au nom de la délégation que je coordonne, je tiens à vous remercier de l'accueil qui nous a été réservé à notre arrivée au Rwanda, ainsi que l'hospitalité dont nous sommes l'objet.

Pour le Gouvernement Italien, dans le cadre de la coopération, le Rwanda reste parmi les pays prioritaires pour l'année 1996.

Dans le but de favoriser la paix, la réintégration sociale de la population rwandaise et le développement, l'aide italienne est concentrée surtout dans les projets en faveur des groupes vulnérables, en particulier les enfants non accompagnés, les femmes victimes de la violence, les personnes déplacées ainsi que dans la garantie de la sécurité alimentaire et l'assistance socio-sanitaire

Le Gouvernement Italien finance par:

- l'Union Européenne: 17% du budget global destiné au Rwanda.
- le canal multilateral:
- l'UNICEF (1.000.000 dollars), les programmes pour les enfants non accompagnés, le traitement des traumatismes de guerre y compris le support à l'enseignement par des fournitures scolaires.
- l'OMS
 - 1) Programme "Maternité sans risque" (824.000 dollars), qui prévoit la formation du personnel sanitaire, la fourniture de matériel sanitaire, des voitures et des médicaments dans 6 régions. On envisage l'extension du programme dans les 4 régions restantes.
 - 2) Santé Reproductive femme et violence (600.000 dollars).
- l'UNHCR (350.000 dollars), fonds destinés à l'assistance des réfugiés.
- l'OIM (250.000 dollars), fonds destinés à l'assistance des expatriés.

- le canal bilatéral:

- le projet d'urgence au Rwanda (2.000.000 dollars).

Le Projet, réalisé directement par le bureau de la Coopération Italienne à Kigali, donne un appui technique et logistique complémentaire aux partenaires locaux, aux ONGs italiennes qui interviennent sur le terrain et des intégrations aux projets UNICEF et OMS financés par l'Italie.

Il s'agit en particulier de :

- fourniture d'équipement sanitaire et médicaments; .
- fourniture d'équipement hydraulique;
- fourniture d'aliments pour le CENA et Centres nutritionnelles
- fourniture de médicaments et équipements vétérinaires
- indemnités du personnel local.
- l'Assistance technique et logistique à la Région Sanitaire de Kigali.

- l'aide alimentaire: 2.000 tonnes de riz (1.800.000 dollars).

Relance du projet de Développement agricole - aménagement des périmètres irrigués pour la production de riz: "Projet Kagitumba - Muvumba".

Je vous remercie.

ANNEXE XIII**DISCOURS DU CHARGE D'AFFAIRES DES PAYS-
BAS**

Hier je n'ai pas demandé la parole et je voudrais le faire aujourd'hui. En effet, j'ai participé au groupe B mais j'aurais voulu aussi participer aux groupes A et C; malheureusement, je suis seul au Rwanda.

Pour mon Gouvernement, il importe que le Gouvernement Rwandais soit en mesure de planifier ses activités. Or, les procédures normales qui aboutissent à des documents finalisés à transmettre aux Bailleurs de Fonds ne suffisent pas. Dans une situation unique telle qu'elle existe au Rwanda, il faut d'autres mécanismes qui répondent aux besoins urgents, notamment le manque de capacité des différents Départements ministériels Rwandais.

Mon Gouvernement décide d'augmenter ses contributions au Trust Fund des Nations Unies. Le Trust Fund du PNUD est un bon exemple, surtout dans le contexte du Rwanda. C'est une réponse adéquate aux besoins d'aujourd'hui. De manière indirecte le Représentant du PNUD a, dans son Discours d'hier, fait allusion à cela et je lui en suis reconnaissant.

Cette année-ci les Pays-Bas ont contribué pour 16 millions US \$ au Trust Fund géré par le PNUD et 3 millions US \$ à mon guichet spécial pour le secteur judiciaire.

Le PNUD ne gère pas 10 millions US \$ qui ont été annoncé au mois de juillet mais la même formule vient d'être décidé. C'est le Ministère de la Réhabilitation et de la Réinsertion Sociale qui peut décider lui-même. Pour les deux montants, la même procédure existe, les différents plans d'action sont à la base. Un système de rapportage suffit. Différentes objections sont attendues:

- flexibilité, vitesse
- répondre positivement au manque de capacité dans les différents départements rwandais;
- tenue des comptes: le PNUD gère, les groupes de coordination suivant les procédures du PNUD que nous, aux Pays-Bas, connaissons depuis des années et des années.

Hier, dans le groupe B. un participant a dit que quant à la méthode néerlandaise on ne peut pas l'attendre raisonnablement d'autres bailleurs de fonds. Dans son opinion, l'approche choisie par les Pays-Bas serait absolument exceptionnelle.

Au lieu d'y répondre directement dans le groupe B. quand même milieu restreint, je saisis cette occasion de formuler une réaction.

J'invite les autres Bailleurs de fonds à se joindre aux procédures qui existent maintenant pour deux secteurs prioritaires, c'est à dire: Justice et Réhabilitation, Réinsertion, Réintégration (tous les "Ré" du MINIREISO).

Je réitère l'invitation aux autres bailleurs de fonds de se joindre au Groupe de Coordination au sein du Ministère de la Réhabilitation et de l'intégration Sociale.

La gestion de leurs contributions au volet de la Réhabilitation peut ainsi être assurée.

Les Pays-Bas sont, vous avez probablement déjà compris cela, d'opinion qu'un nouveau Fonds de Réhabilitation n'est pas nécessaire.

ANNEX XIV

USG DELEGATION STATEMENT BY MR MYRON GOLDEN

The United States of America continue to support Government of Rwanda objectives to effect national reconciliation. We strongly back the process of planning and coordinating with partners in the framework of the Programme of Reconciliation, Rehabilitation and Development (PRRD) to facilitate an effective repatriation and reinsertion of refugees back into their communities.

Should a rapid and massive return of refugees occur in the near future, the initial USG response would be to increase its support to those U.N. and international agencies responsible for responding to the immediate needs of repatriating refugees, in addition to augmenting or re-directing current humanitarian interventions in the social sectors to meet identified GOR priorities.

However, USG assistance in assuring a large-scale organised return and reintegration of refugees will be grounded in our on-going rehabilitation and transition activities which aim to support reintegration and build confidence in the population at the commune level. The USG has committed over a quarter of a billion dollars to Rwandan recovery and will continue to work towards getting service infrastructure up and operating so that the Government of Rwanda can respond more effectively to the needs of all Rwandans.

Such longer term activities include assisting the government in instituting and improving systems of justice through the physical rehabilitation of courts; the provision of technical assistance in police training at the commune level, including the demobilisation of soldiers from the army and re-training to the national police force; and support for the establishment of triage committees at the communal level. In addition, the USG is working in collaboration with the Dutch Government to provide material assistance to the Ministry of Interior in support of a national identification card program. The USG has also undertaken a major effort in the training and provision of equipment to the Rwandan National Demining Program, which provides security from unexploded ordnance countrywide.

Current programs which reinforce the social sectors, including the Assistance to Displaced Persons (ADP) and Assistance to Women in Transition (OTI) projects are designed to stabilize families and rural communities by improving economic opportunities for women through income generating schemes, support to local cooperatives and literacy campaigns,

as well as strengthening government and community mechanisms to protect, reunite and care for separated, orphaned or foster children.

The USG is fully prepared to apply available resources in a more flexible and responsive manner and to work with the GOR and the international community to meet government priorities, some of which have been presented at this consultation.

ANNEXE XV

DECLARATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE- ECHO

La Commission Européenne félicite le Gouvernement du Rwanda d'avoir pris l'initiative d'organiser cette consultation. Au cours de ses nombreuses visites auprès du gouvernement du Rwanda, la Commission a réitéré ses préoccupations notamment concernant la situation d'une partie importante de la population rwandaise réfugiée dans les pays voisins. Mais aussi à l'égard du problème humanitaire et de sécurité inhérent à cette présence en dehors des frontières du pays.

Ainsi, la Commission souhaite que se dégage outre les volontés affirmées, un véritable plan d'actions concrètes ainsi que la mise en oeuvre effective de ses actions.

La Commission par son instrument de politique humanitaire, ECHO, a engagé depuis le mois de juillet 1995 avec le HCR des travaux de réflexion sur le rapatriement, l'analyse de la situation, l'inventaire des blocages existants ainsi que les solutions d'accès.

Suite à la visite de Mme OGATA dans la région, ECHO a apporté son soutien au plan du HCR sans pour autant oublier les obstacles qui doivent être surmontés.

En outre, ECHO a renforcé dans la région et au Rwanda son équipe d'experts, et avec le HCR, a constitué une Task-force de travail sur le "rapatriement". ECHO participe également à plusieurs groupes de travail qui ont été mis en place par le Ministère de la Réhabilitation et coopère étroitement avec le Ministère de la Justice.

Dans ce sens ECHO soutient financièrement un programme d'aide à l'administration pénitentiaire et poursuivra ses efforts en vue du rétablissement d'un Etat de droit, mettant fin au cycle de l'impunité, préliminaire indispensable à la réconciliation nationale.

Effort de la Communauté Européenne

Depuis le début de la crise, la Commission a consacré 286 MECU en aide humanitaire dans la région auxquelles s'ajoutent 110 MECU d'aide alimentaire et 118 MECU d'aide à la réhabilitation/développement soit un total de 514 MECU. Si l'on tient compte des contributions bilatérales des Etats membres, l'Union Européenne est le principal donateur mondial.

Stratégie et priorités de la Communauté dans le cadre de la poursuite de l'aide

Toute action de rapatriement et de réinsertion doit être accompagnée d'une action politique adaptée du Gouvernement rwandais. Les obstacles doivent être impérativement levés:

D'une part, il est nécessaire d'élargir l'action déjà entreprise pour promouvoir la politique de réconciliation nationale et d'autre part, cette politique doit s'exprimer de manière claire et précise.

Ainsi la politique de dialogue déjà engagée devrait être élargie à l'ensemble des forces politiques et sociales. Le Gouvernement doit également tout mettre en oeuvre pour assurer la sécurité des populations, régler les problèmes liés à la propriété et permettre le développement de médias indépendants.

Mais aussi, le Gouvernement doit s'assurer de l'établissement d'un système efficace dans les centres de transit, système qui respecterait la dignité des réfugiés.

Il est impératif que tout soit mis en oeuvre par le Gouvernement pour faciliter ce processus de retour. Ces actions du Gouvernement seront susceptibles de contribuer à un rétablissement de la confiance.

Décision de la Commission

La commission, avec l'appui inconditionnel des Etats membres, a arrêté hier une décision sur la poursuite de l'aide humanitaire dans la région des Grands Lacs d'un montant de 70 MECU.

Les priorités dans la stratégie vont au rapatriement des réfugiés. Elles se concentreront sur.

- les mesures logistiques de rapatriement;
- les mesures d'accompagnement (pour l'installation et la réinsertion des réfugiés dans les communes);
- le soutien aux mesures de rétablissement de la confiance et de l'accélération de la mise en place du système judiciaire;
- pour finir, un effort particulier sera fait pour les projets de soutien aux populations vulnérables.

Ce fonds se répartissent pour 1/3 au soutien humanitaire de "stricte survie" dans les camps de réfugié et pour 2/3 aux mesures d'accompagnement du rapatriement.

Le HCR bénéficiera d'un montant de 16 MECU uniquement consacré au rapatriement. 15 MECU seront affectés aux ONG pour le soutien aux populations vulnérables et aux mesures d'accompagnement du rapatriement ainsi que des mesures de rétablissement de la confiance et de soutien au système judiciaire. 11 MECU seront affectés au C.I.C.R. et à la Fédération des Croix-Rouges pour le soutien de leurs actions.

Les mécanismes de la Commission et d'ECHO, en ce qui concerne l'aide humanitaire, ne permettent pas d'alimenter un fonds commun géré conjointement par le Gouvernement et les donateurs. Cependant, les projets mis en oeuvre par les ONG devront être préparés en concertation et en étroite coopération avec le Gouvernement, la délégation de la Commission à Kigali, les experts d'ECHO et le HCR

ECHO est par ailleurs disponible pour participer aux travaux d'une structure de coordination.

Merci Monsieur le Président